

FORMATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

I - LES ORIGINES

1) Les origines anciennes

Après le néolithique, 3 peuples occupent le territoire de la France actuelle: les **ligures** (Provence, côte méditerranéenne, Nord-Ouest de l'Italie), les **Ibères** (Languedoc), les **Aquitains** (Sud-Ouest).

Ils ont laissé fort peu de traces dans la langue:

- les ligures ont laissé des suffixes dans les noms de lieux : *-ax / -ox / -us* [langue connue par des gloses dans des textes latins] ;
- on connaît la langue des Aquitains par des noms de personnes et de divinités dans des inscriptions latines ; comme ces noms ont un sens en **basque**, il est probable que l'aquitain est une forme ancienne du basque ;
- traces pré-indo-européennes dans des noms de rivières : la *Seine (Sequana)* ; de lieux : *Lutetia* = "marais" ; de montagnes : les *Ardennes* ; *cala* = "abri" > *calanque* (mot provençal), *chalet*...

2) Les Gaulois

Rappel : les Celtes, malgré ce qu'en dit César, étaient des civilisés, bien que politiquement ils n'aient jamais réussi à s'unir pour former une nation.

"La" langue des gaulois est constituée de dialectes celtiques. Nous avons peu de traces écrites, car la langue écrite était réservée aux druides, qui écrivaient sur des supports fragiles, comme des écorces d'arbres. Les Gaulois possédaient une littérature orale, transmise par les druides ou les bardes. On possède quelques éléments relatifs aux noms propres (dits *onomastiques*) dans des inscriptions latines ou grecques ; les inscriptions celtes utilisaient un alphabet d'emprunt (latin, grec, + ibère, étrusque, ailleurs qu'en Gaule).

La langue des Gaulois était sans doute proche du Breton actuel, qui est un mélange de 2 dialectes celtes. Le Gaulois, qui est le celtique continental, présentait des affinités avec les langues italiques comme le latin : génitif en *-i*, futur en *-bo*, etc.

Il en reste dans notre langue environ 70 noms communs :

- la *lieue* (4000 mètres en moyenne, différente du *mille* latin [mille pas], 1481,5 m ; et utilisée jusqu'à la fin du XVIIIème siècle). [lieue commune de France : 2281 toises = 4445 m ; lieue de poste : 2000 toises = 3898 m ; lieue marine : 5555 m ; lieue " nouvelle " = 4 km ; source : Littré]
- du vocabulaire de la campagne : *bec, soc* (de charrue), *boue, chemin, mouton, alouette, arpent, balai, braie, bruyère, dune, galet, sapin, savon, lande, talus*...
- On y ajoutera des toponymes (noms de lieux), et en particulier beaucoup de noms de villes : *Atrebatas* > *Arras* ; *Lugdunum* > *Lyon* (forteresse de Lug, dieu des Arts et Métiers ; *dunum* = "forteresse") ; *Nemetodurum* > *Nanterre* (= "forteresse + sanctuaire") ; *Verdun* (= "super-forteresse" !) ; *Paris* (du peuple des *Parisii*) ; *Bourges*

(cité des *Bituriges*), *Evreux*, *Rennes*... ; + noms venant de *magus* = "marché", ou *nemeto* = "sanctuaire".

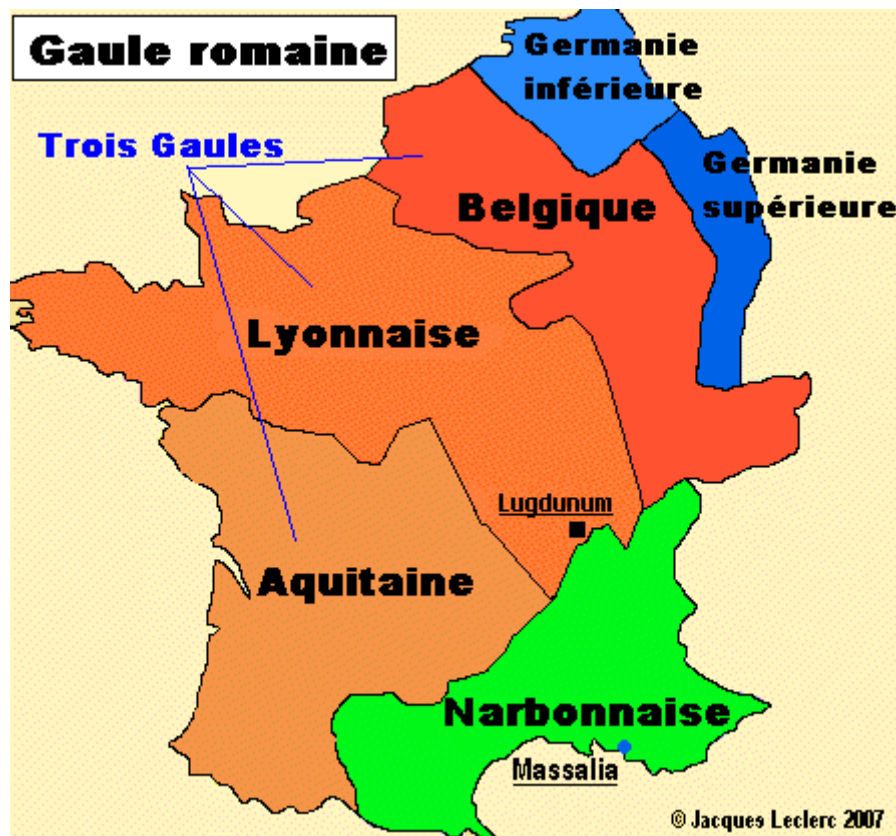
- Le **substrat** gaulois a certainement exercé une influence sur la morphologie et la syntaxe des dialectes romans issus du latin. Par exemple, l'ancienne numération par **vingt** remonterait au gaulois : il nous reste *quatre-vingt*, mais il y avait *six-vingt* (cf. chez Molière, *L'Avare*), ou *quinze-vingt*.

substrat : langue parlée de base.

superstrat : langue qui s'introduit sur l'aire d'une autre sans s'y substituer, en principe (elle laisse des traces). A la longue, le superstrat peut remplacer, et devenir le nouveau substrat, c'est le cas du latin.

3) La conquête romaine

Elle commence dès le 1er siècle avant JC, et est achevée vers - 50 (av. JC : Jules César).



La conquête de la Gaule (*Gallia*) s'est étendue sur plusieurs décennies. En 120 avant notre ère, les Romains fondèrent d'abord la **Gaule transalpine**, celle qui correspondait à la Gaule «au-delà des Alpes» (vue de Rome), par opposition à la Gaule cisalpine (Italie du Nord) qui était située «avant les Alpes» (vue de Rome). Cette nouvelle province romaine fut appelée *Provincia* (d'où le nom ultérieur de «Provence»). Les Romains installèrent aussitôt des colonies de peuplement.

Entre 58 et 51 avant notre ère, Jules César, alors consul, entreprit la conquête du nord de la Gaule avec ses 11 légions (6000 hommes par légion): ce fut la célèbre «guerre des Gaules».

César réorganisa ensuite l'ensemble de la Gaule transalpine qu'il divisa en quatre provinces : la **Narbonnaise** (ex-Provincia), l'**Aquitaine**, la **Lyonnaise** et la **Belgique**.

Les causes du succès du latin :

- le latin était apparenté au gaulois, et ne devait pas présenter de difficultés majeures aux celtophones ;
- le prestige des envahisseurs, celui de la culture latine : le latin était une langue de **civilisation** ;
- de même, l'ouverture de nombreuses écoles, accessibles aux gaulois ;
- Le rôle de l'administration et de la magistrature ; les magistratures impériales, en outre, étaient ouvertes aux Gaulois, ce qui eut du succès dans la noblesse ;
- Le rôle intégrateur de l'armée romaine : elle utilisait des contingents auxiliaires de mercenaires gaulois, qui devenaient citoyens romains après quelques années de guerre (ceux qui survivaient !) ; ils apprenaient à l'armée la langue et les usages de Rome [Vercingétorix en a fait partie ; et les gaulois s'adaptaient rapidement aux techniques romaines...] ;
- l'immigration, le commerce ; le latin était une langue **véhiculaire** ;
- la christianisation, car au IV^{ème} siècle, le latin était la langue **liturgique** ; la christianisation s'accompagne de romanisation, surtout dans les campagnes.

Le latin a touché surtout les nobles, les marchands, les habitants des villes ; au IV^{ème} siècle, on parlait encore " gaulois " à la campagne ; aux V^{ème}, VI^{ème} siècle, on parlait latin partout.

Il faut rappeler qu'il y a 2 variantes du latin :

- le latin **écrit**, celui des administrations, des écoles, des écrivains (Cicéron) ;
- le latin **oral**, celui des soldats, des marchands entre autres ; le français vient du latin oral.

Exemples de différences :

- *amabo / amare habeo* (futur)
- *amor / sum amatus* (voix passive)

II - Le rôle des invasions

Dès le III^{ème} siècle, les invasions se multiplient et les conséquences sont importantes sur toute la **Romania**:

1) Fermeture des écoles romaines

Il n'y aura plus de modèle latin ; la langue va donc évoluer en s'éloignant du latin : la syntaxe se simplifie, la prononciation change.

2) Autour de la Gaule :

Certaines régions se détachent entièrement du latin :

- soit parce que les parlers antérieurs resurgissent dans les régions mal romanisées : retour du Basque (langue pré-indo-européenne), des parlers celtiques en Armorique (résistance au latin, et arrivée de celtes de Britannia, chassés par des envahisseurs germaniques, les saxons) ;

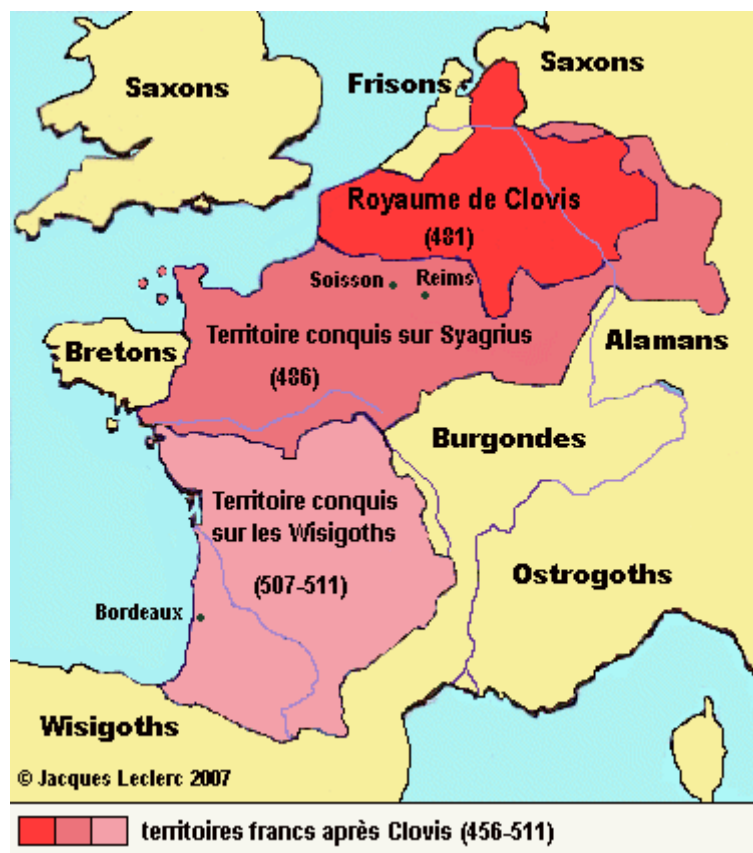
- soit parce que les envahisseurs germaniques dominant entièrement certaines régions :

- à l'Est, les **Alamans** (invasions Alémaniques), ce qui donnera l'Alsacien ;
- au Nord (rive gauche du Rhin, région actuellement flamingante), domination du **francique** (langue des anciens Francs ; et non la *francisque*, qui est une hache de guerre chez les Francs !).

3) Au coeur de la Gaule, les 1ères fragmentations dialectales (le morcellement du latin)

- Dès le IIIème siècle, c'est l'arrivée des **Francs**, venus de régions allant du Rhin à la Mer du Nord. Ils s'installent et s'assimilent, par des mariages, par la sédentarisation terrienne, par l'adoption de la religion chrétienne (en 496, baptême de Clovis qui fut le premier roi à parler le germanique plus précisément le francique (et non plus le latin) ; ils constituent 20% de la population, et dominent la moitié Nord du pays, au Nord de la Loire. Ils se fondront dans la population gallo-romaine, beaucoup plus nombreuse, qui adoptera leur nom.

Ces invasions germaniques ont contribué à bâtir l'Europe moderne, notamment en raison de certains rois francs, dont Clovis, qui allait fonder le Royaume franc et imposer le catholicisme, ainsi que Charles I^{er} des Carolingiens, connu sous le nom de **Charlemagne**



- Au Sud de la Loire, c'est une région romaine depuis longtemps : la **Narbonnaise** est une province romaine dès 120 avant JC. Cette région est occupée peu de temps par les Wisigoths et les Burgondes, ce qui a peu d'influence sur la langue.

=> On aboutit ainsi à une évolution divergente entre le Nord et le Sud ; au **VIIIème siècle, on obtient :**

- Au Nord de la Loire, un mélange du " latin " (ou plutôt roman) et du francique, ce qui donne la **langue d'Oïl** (*oil* = oui).

- Le latin n'est plus compris par le peuple.
- En 813, le **Concile de Tours** ordonne au clergé de prêcher en langue courante (en rustique ou en tudesque) là où c'est nécessaire, car on a constaté que les clercs, formés aux nouvelles études latines, ne se font pas comprendre des fidèles.
- En 842, les **Serments de Strasbourg** (prêtés par les fils de Louis le Pieux et leurs armées) sont rédigés en langue courante.
- On rappellera que Charlemagne, peu avant l'an 800, a fondé *l'École du Palais*, toute latine; on réenseigne en latin aux moines, la langue courante est exclue des écoles pour 1000 ans. Cette période (environ 750 à 850) est appelée la **Renaissance carolingienne**. Elle sera suivie d'une période de décadence, avec les **secondes invasions**, celles des Normands.
- Après le VIème siècle, la Gaule du Nord est appelée **France**. [*au VIème siècle : néologisme **Francia** = le pays des Francs = les régions rhénanes ; puis, la France, c'est l'empire de Charlemagne, roi des Francs ; puis, les divers royaumes : Francia Orientalis / Media / Occidentalis ; création du duché de France, entre Seine et Loire > Ile-de-France*]

- Au Sud de la Loire, c'est la **langue d'Oc**, proche du latin (Bourgogne, Savoie, Dauphiné).

- Au milieu, une zone intermédiaire, où les deux se mélangent, ce qui donne le **Franco-Provençal**.

- Dernière invasion : aux IXème / XIème siècles, les **Vikings**, ou **Normands**. Les Normands enfin s'installent dans ce qui deviendra le duché de Normandie, et s'assimilent par leurs mariages et leurs descendance, mais en formant une aristocratie turbulente.

- En 1066 (XIème s.), Guillaume le Conquérant part à la conquête de l'Angleterre ; il y implante le " français " dans la noblesse. Le mélange linguistique donne le dialecte **anglo-normand**, dialecte de langue d'Oïl parlé des deux côtés de la Manche ; ce sera la langue des rois de Grande Bretagne jusqu'à la fin du XIVème, début du XVème siècle (c'est leur langue maternelle !), la langue officielle de la monarchie anglaise, utilisée par l'Administration, les tribunaux, l'Église, l'Université, le Parlement. On trouve par exemple des devises en cette langue : " *Dieu et mon droit* ".
- Exemples de mots français implantés en Grande Bretagne : *charity, council, duke, mutton, rich...*
- En français, on trouve quelques mots d'origine scandinave ; dans le vocabulaire de la mer : *turbot, hauban...* ; des toponymes en *-tot* (*toft* = ferme, puis village) en Normandie (*Yvetot*). Les Normands envahisseurs et pillards n'avaient pas amené de femmes avec eux, et se francisèrent dès la 2nde génération.

III - La naissance du français

Dès le IX^{ème} siècle apparaît une langue commune, nécessaire aux échanges. Ce sera le dialecte de l'Ile de France, le **Francien**. On en a une indication dans les *Serments de Strasbourg*, en 842.

Il y a différentes causes à cet état de fait :

- Paris est un lieu de rencontre pour les voyageurs, grâce aux voies d'eau. Pour se comprendre, chacun utilise les formes communes des différents dialectes, alors que dans les zones rurales, on utilise ces dialectes différents, qui marquent quand même une certaine unification au niveau des régions (relations sociales, commerciales et religieuses).

- En 987, Hugues Capet est élu roi de France (centrée sur l'Ile de France). C'est le premier roi qui n'ait plus su parler le germanique.

- La langue du roi est une langue de prestige, qui est utilisée comme langue des affaires. Les parisiens jugent d'ailleurs leur parler supérieur à celui des provinciaux (par exemple, Conon de Béthune, au XII^{ème} siècle, va à la cour du roi et se plaint de ce qu'on se moque de son langage dialectal d'Artois).
- Cette langue du roi est aussi une langue littéraire, ce qui étend son prestige ; on l'utilise pour la rédaction de poèmes, ou des traductions, ainsi que pour des adaptations en vers ou en prose de textes bibliques.
- Il y a de nombreux exemples du prestige du français ; certains étrangers composent en français «*pour ce que le françois est la langue la plus délectable à ouïr et la plus commune à toutes gens*» (Brunetto Latino, poète florentin) ; Marco Polo dicte en français le récit de ses voyages (1298).

- On notera qu'au XIV^{ème} siècle débute la guerre de Cent ans (1346, bataille de Crécy), entre deux rois de langue française, pour la conquête du Royaume de France. En Angleterre, le français recule, on commence à l'apprendre comme une langue étrangère. Avec Jeanne d'Arc (1431), la guerre prend un caractère national, et les destinées des deux pays se séparent définitivement, le règne du français se termine en Angleterre.

En résumé : le " bon français " actuel provient :

- de formes communes aux différents dialectes d'Oïl ;
- de l'usage des milieux de la cour et du monde judiciaire.

Donc, seul un petit groupe de gens a élaboré ce qui est devenu le français moderne.

IV - La diffusion du français

1) Chez les savants

Le **latin** était la langue des clercs (des savants, des lettrés), une langue à la fois écrite et orale. La **Sorbonne**, fondée en 1252, était le centre du **Quartier Latin**. Elle sera concurrencée à

partir de 1530 par le **Collège de France**, créé par François Ier, où quelques précurseurs enseigneront en français.

Le latin était la langue de la communauté universitaire internationale ; il possédait des règles précises, contrairement au français qui n'en possédait guère avant le XVIème siècle. Par exemple, Descartes, au XVIIème, écrivait en latin, à l'exception du *Discours de la Méthode*.

Des éléments qui ont contribué à une baisse de l'utilisation du latin chez les savants :

- la traduction de la Bible, et les textes religieux en français (l'importance de la théologie dans l'enseignement d'autrefois) ;
- le développement des sciences au XVIème siècle, avec la nécessité de former davantage de gens, particulièrement en médecine.

L'évolution a été différente selon les domaines : la Littérature est en français dès le XIIème siècle, l'Histoire dès le XIIIème, les Sciences à partir du XVIème, et jusqu'à la fin du XVIIIème, où la production scientifique est alors uniquement en français.

L'enseignement a été très longtemps fait en latin (Montaigne, par exemple, a appris le français à l'âge de 6 ans). La progression du français a été lente, elle s'est accélérée au XVIIème, époque à laquelle on a commencé à enseigner l'orthographe - (création de l'Académie Française 1635 : son rôle est la rédaction de grands dictionnaires et d'ouvrages de grammaire). La progression du français dans l'enseignement est forte surtout au XIXème siècle. La dernière thèse en latin date de 1905 (l'enseignement universitaire se faisait en latin encore au XIXème siècle ; les exercices latins de versification, dissertations et thèses ont été supprimés entre 1880 et 1905).

NB :

- en 1527, l'Église catholique a condamné l'usage de la langue vulgaire par la Sorbonne; la lecture de la Bible en français a été interdite ;
- la messe en français n'a été instaurée qu'au XXème siècle, par le concile Vatican II, qui s'est terminé en 1965

2) Dans le peuple

Au XVIème siècle, la paysannerie a encore comme langue maternelle le patois de sa région. Le développement du français vient d'une évolution à la fois spontanée et politique. Voici les principales étapes :

Sous l'Ancien Régime :

- 1539 : **l'Ordonnance de Villers-Cotterets**, par François Ier, est sans doute l'acte le plus important du gouvernement dans toute l'histoire de la langue. Elle prescrit l'emploi exclusif du français dans toutes les pièces judiciaires du royaume. Cette mesure, prise pour faciliter le travail de l'Administration, fait du français la langue de l'État, y compris pour l'administration des régions d'Oc, qui est obligée de se franciser, dans le Midi.
- Aux XVIème et XVIIème siècle, les écrivains sont protégés à la cour (en particulier sous Louis XIV).

- 1530 : 1^{ère} grande grammaire française, d'ailleurs destinée aux Anglais : *L'Esclaircissement de la langue française*, de Palsgrave.
- 1549 : *La Deffence et Illustration de la langue française*, de Du Bellay, Manifeste de La Pléiade. Il préconise l'enrichissement de la langue française
- 1550 : Louis Meigret crée la grammaire française en France. En 1542, il avait exposé un système rationnel d'orthographe, mais sa tentative de réforme a échoué.
- 1635 : création de l'Académie Française par Richelieu : elle est chargée de donner à la langue les grands outils qui lui manquent, comme un dictionnaire et une grammaire (le dictionnaire a eu son heure de gloire, la grammaire a toujours été limitée et dépassée).
- 1690 : *Dictionnaire Universel* de Furetière.
- 1694 : *Dictionnaire de l'Académie Française*.
- A la fin du siècle, l'orthographe s'unifie, sous l'influence des différentes autorités, des dictionnaires, et des imprimeurs. On notera que le peuple est exclu de la "belle langue".
- Concernant le peuple, avec le début de l'industrialisation, le déplacement des ouvriers entraîne un développement du français comme langue commune.

Sous l'Ancien Régime, il n'y a pas de politique systématique de francisation, on admet l'utilisation par un individu par exemple d'un dialecte dans sa vie personnelle, et du français dans sa vie professionnelle, une sorte de bilinguisme avec une forme de hiérarchie, ce qu'on appelle une diglossie.

A partir de la Révolution:

on assiste à une politique d'éradication des dialectes et des langues régionales (une trentaine).

- Le sentiment national fait prendre conscience que la France, réunie pour la première fois en une patrie unique, doit avoir une langue unique. La Révolution a besoin d'une meilleure diffusion des lois et des idées. Une politique de la langue est élaborée par Talleyrand et l'abbé Grégoire. Ce dernier estime, en 1790, que sur 28 millions de Français, 3 millions parlent un français pur ; 6 millions le comprennent sans le parler, 6 millions l'ignorent totalement. Un certain nombre de mesures, ou de tentatives de mesures, seront prises, concernant l'enseignement, le culte, etc. Toutes ne sont pas couronnées de succès, mais elles ne seront jamais oubliées.

- C'est avec Jules Ferry¹ que l'on assiste en 1882 à la première mise en place d'un vaste programme d'enseignement : obligation scolaire, interdiction de l'emploi des langues régionales à l'école. Le français est désormais enseigné dans tous les villages de France.

- Par la suite, en peu de temps, à la fin du XIX^{ème} et au XX^{ème}, l'extension et l'unification du français se font pour les raisons suivantes :

- développement industriel, avec des mouvements des populations ouvrières
- service militaire, guerre (14-18 en particulier), mélange des populations par l'armée
- développement des communications (train, automobile)
- développement de la presse, puis de la radio (1920) et de la télévision (1950)

¹ Homme politique français, le ministre, promoteur de l'œuvre scolaire de la Troisième République, une figure emblématique de la laïcité française. Il fait partie des rares hommes politiques pères fondateurs de l'identité républicaine en France. Il a rendu l'instruction obligatoire et l'enseignement laïque ce que certains résument en "école gratuite, laïque et obligatoire".

Aujourd'hui, les parlers régionaux, qui ont connu un grand déclin, suscitent un intérêt scientifique ; on les étudie, on les enseigne, y compris à l'Université. Les régions ont aussi tendance à rechercher leur identité par le patois ou le dialecte, qui n'est plus aussi dévalorisé qu'il l'a été.

Dans la langue actuelle, on peut noter une tendance à la simplification : affaiblissement du passé simple ou du subjonctif imparfait, réservés à la langue (bien) écrite ; *dont* ou *lequel* remplacés par *que* ; extension de tournures pseudo-interrogatives (*qu'est-ce que / la question de qu'est-ce que..., de comment faut-il..., de quand est-ce que...*) ; simplification phonétique aussi, avec disparition du [a] (â) des différences *é / è, un / in*, etc. Le rôle des parlers régionaux est plus ou moins occupé aujourd'hui par le langage dit des banlieues, ou des jeunes, qui est très évolutif et très sujet aux modes.

V. Status divers du français

Tandis que, au XVIIIe siècle, le français a prétention à être en Europe la langue universelle, il perd de son influence au profit de l'anglais durant les guerres coloniales franco-anglaises. Après la seconde vague de colonisation (qui touche principalement le continent africain), il est la langue officielle de nombreux pays au XIXe et dans la première partie du XXe siècle, alors même qu'il est, souvent, d'une utilisation restreinte dans la communication courante. Après l'indépendance acquise de ces pays français reste la langue officielle, parfois en concurrence avec d'autres ; langue d'enseignement ; langue véhiculaire ; seconde langue.

Les francophones actuels vivent souvent dans une situation de colinguisme, soit qu'ils appartiennent à un pays où est officialisé le bilinguisme (Belgique, Suisse, Luxembourg, Canada), soit que leur langue maternelle ne coïncide avec la langue officielle, qui est le français (Gabon, Côte d'Ivoire, Martinique...).

Le français n'est pas une langue homogène (contrairement à l'illusion dominante), il se caractérise par une diversité des registres. Entre la langue soignée et le français populaire, il y a une infinité de niveaux. Le partage entre domaine public et domaine privé de la communication et l'adaptation des registres de discours en fonction de la situation sont remarquables.

HISTOIRE DE LA PRONONCIATION **(PHONÉTIQUE HISTORIQUE)**

I - L'évolution générale de la langue

1) Problèmes et méthodes

Il n'est pas facile de faire avec précision l'histoire de la prononciation, car on a besoin d'indications aussi exactes que possible ; pour l'écrit, on dispose de documents, à partir du XI^{ème} siècle surtout ; pour l'oral, on n'a pas d'enregistrement de la voix parlée avant 1877, et les premières études datent de 1889. Pour les périodes qui précèdent, il faut reconstituer, et on manque de textes pour toute la période où le français s'est constitué. Quelques éléments toutefois :

On possède des observations et des recommandations des grammairiens aux XVI^{ème} - XVII^{ème} siècles, par exemple sur la manière de prononcer (et d'écrire) certains mots sur lesquels on hésite, pour lesquels on trouve des prononciations différentes selon les régions ou les milieux sociaux :

- *o / ou* [o / u] :

- Du Bellay prononçait *pourtrait* (*portrait*), mais *tropeau* (*troupeau*) ;
- on disait *chouse* / *chose*
- *j'ouse* / *j'ose* ;

Ainsi, ce petit poème, mauvais vers d'un courtisan, en 1587 :

*Je m'accoumoude
Avec le coude
Pour voir les pous
D'un homme grous.*

- Au XVII^{ème}, Vaugelas conseillait: " C'est *arroser* qu'il faut dire, et non pas *arrouser* "

- Au XVI^{ème}, Meigret constatait que les étrangers avaient grand peine à prononcer la triptongue de *beaos* (*beaux*), puisqu'ils détachaient 3 voyelles. Cela prouve surtout que lui-même, lyonnais, prononçait cette triptongue.

Les remarques des grammairiens ne sont pourtant pas suffisantes, et pas toujours fiables, puisque les avis divergent à l'époque.

En poésie, les rimes montrent que 2 syllabes se prononçaient de manière semblable, mais la poésie contient aussi des archaïsmes, et peut-être la prononciation était-elle déjà dépassée. Par exemple :

- rimes *dames* / *armes*, ou *sage* / *large* (au XVI^{ème}), montrant que le *r* implosif s'est amui.

L'orthographe donne des indications : on trouve, particulièrement pour un même texte, des différences selon les copistes, surtout quand ils sont de régions différentes (ils modifient l'orthographe selon leur prononciation, c'est très net dans des textes picards par exemple : *merchi*). Il faut rappeler qu'au Moyen Âge, on écrivait de façon relativement phonétique, et qu'on n'avait entre autres pas encore rajouté de lettres étymologiques. Plus tard, comme au XVII^{ème} siècle, le courrier personnel des grands personnages, où abondent les fautes d'orthographe, nous renseigne encore.

Les emprunts donnent aussi une indication sur leur prononciation d'origine.

2) Les causes de l'évolution

La loi principale est la loi appelée familièrement *loi du moindre effort* : ce qui est trop difficile à articuler est automatiquement simplifié. C'est ainsi que les mots ont été raccourcis, par disparition des syllabes les plus faibles (les mots latins sont plus longs que leurs homologues français). Des consonnes se sont affaiblies : placées entre 2 voyelles (intervocaliques), elles ont été influencées, se sont sonorisées, et ont pu disparaître. Ce phénomène aboutit à la longue à de profondes transformations de la morphologie, comme la **chute des déclinaisons**, et la modification des conjugaisons.

Cette loi de simplification, qui existe depuis toujours, est compensée (depuis toujours) par la loi d'*intelligibilité* (clarté), la nécessité de clarté dans l'expression : il faut que les mots et les phrases restent compréhensibles ; on a donc conservé certains phonèmes pour éviter que la réduction n'amène des homophones, ou que la phrase devienne obscure.

On ajoutera des phénomènes d'influences :

- celle des peuples étrangers ; en particulier, celle des francs, dans la partie Nord, comme en Picardie.
- celle des nobles sur le peuple, ou inversement ;
- celle des classes cultivées, les recommandations des grammairiens, en français classique.

On observe dans l'histoire de français une alternance de périodes d'énergie et de faiblesse articulaire :

- en latin classique : articulation tendue, énergique à l'extrême
- II^{ème} - IV^{ème} siècles : décroissante ; alternance de force et de faiblesse, diminution des éléments mélodiques (accent mélodique du latin)
- V^{ème} - VIII^{ème} : relâchée, floue
- IX^{ème} - XII^{ème} : relâchée, décroissante

(L'ancien français passait pour une langue douce et agréable auprès des étrangers ; on notera que c'est une période où il y a des diphtongues, voire des triptongues, donc une prédominance des éléments vocaliques)

- XIII^{ème} - XVII^{ème} : période d'articulation croissante, tendue
- XVIII^{ème} - XX^{ème} : c'est l'apogée du mode tendu, les phonèmes mal définis (*th* anglais, etc.) ont été éliminés ; mais l'articulation populaire est relâchée.

(Le français moderne demande plus d'effort articulatoire que l'anglais, qui est une langue relâchée, avec des diphtongues, et des consonnes très atténuées)

II - Caractéristiques du latin

1) L'accentuation

Le latin possède un **accent mélodique**, un accent de hauteur, hérité de l'indo-européen. Le latin archaïque avait connu un accent d'intensité, tombant sur la syllabe initiale ; il ne se faisait plus sentir en latin classique, mais le latin parlé, populaire, avait dû conserver ce caractère dynamique dans l'accentuation.

Dès le I^{er} siècle, l'accent de hauteur cède la place à un **accent d'intensité**, généralement sans changer de syllabe. Cela aura des conséquences importantes, car certaines syllabes, en position faible, disparaîtront.

Le latin connaît aussi une alternance de syllabes brèves et de syllabes longues. On parle alors de **quantité** de la syllabe. Par exemple, le rythme de la poésie latine est fondé là-dessus. La syntaxe aussi, puisque le nominatif féminin *rosa* est un *a* bref, et l'ablatif *rosa* est un *a* long :

La place de l'accent dépend de la quantité : sur la **pénultième** (avant-dernière) si elle est **longue**, sinon, si elle est **brève** sur l'**antépénultième** :

- *virtutem* (**u** long)
- *habere* (**e** long)
- *dominus* (3 voyelles brèves, accent sur la 1^{ère})
- *legere* (idem)

Ceci ne concerne bien sûr que les polysyllabes. Les monosyllabes portent un accent, sauf s'ils font corps avec le mot qui précède, comme *-que* (= enclitiques) ou avec celui qui suit (= proclitiques), comme en français les articles ou les pronoms sujets ne portent pas d'accent ; il en est de même pour certaines particules en latin (les prépositions). Les mots de 2 syllabes portent l'accent sur la 1^{ère}.

En français moderne, l'accent est en général à la fin d'un groupe rythmique, mais les intentions stylistiques créent d'autres accents.

L'intensité de l'accent sur la voyelle accentuée la renforce, et affaiblit les autres. On en voit la trace dans les mots français, puisque la dernière syllabe française correspond à la syllabe latine accentuée, comme dans les mots suivants (latin, pas forcément classique, > ancien français) :

- *viridiarum* > *vergier*
- *seniorem* > *seignor*
- *quaesita* > *queste*
- *habutum* > *eiï*
- *colapum* > *coup*

- *infantem* > *enfant*
- *lancea* > *lance*
- *potestatem* > *poesté*
- *haunita* > *honte*
- *cactivum* > *chétif* [latin populaire, croisement entre le latin *captivus* = prisonnier, et le gaulois *cactos* de même sens]
- *suavem* > *soef*

Le latin classique était en principe une langue phonétique : chaque lettre se prononçait, et n'avait qu'un seul son. A quelques nuances près :

- le *i* et le *u* (= *i* / ou [*i* / *u*]) transcrivaient des voyelles, mais aussi ce qu'on appelle des semi-consonnes [*j* / *w*], c'est-à-dire des consonnes véritables, dont l'articulation est proche de celle des voyelles correspondantes, mais qui ne durent pas, ne constituent que des charnières entre les syllabes ; elles sont aussi articulées plus fermement que les voyelles. On écrira à tort avec *j* ou *v*, que le latin ne connaissait pas : non *jam*, mais *iam* (= déjà, maintenant), non *vox*, mais *uox* (voix). Idem : consonne + semi-consonne *qu* ou *gu*, dans *equus* [*ekwus*], cf *quattuor*, ou *linguam* [*lingwam*].

Les voyelles latines ne se distinguaient pas par le timbre, mais par la **durée**. Le latin ne connaissait pas un *o* ouvert + un *o* fermé (*porte* / *peau*), mais un *o* bref et un *o* long. De même pour le *e* (en français *é*, *è*, mais en latin voyelle longue ou brève). **Les voyelles brèves deviendront ouvertes, les longues deviendront fermées**. Le timbre des voyelles latines était moyen. On ne peut pas parler non plus de voyelles muettes.

- Nos voyelles nasales (*an*, *on*, *in*, *un*) n'existent pas en latin.
- Le latin connaissait les diphtongues *ae*, *oe*, *au*, *eu*.
- Le son *u* [*y*] n'existe pas, sauf dans des mots empruntés au grec, et graphié *y*.
- Le son *e* / *eu* / *oeu* [*ø* / *œ*] n'existe pas.

Les consonnes :

- Le latin a surtout des consonnes occlusives, et moins de fricatives que le français. Il ne connaît pas le *v*, le *j* ("ge"), le *z* ; *rosa* se prononce "rossa".
- Le *h* dit *aspiré* (en fait expiré) existe en latin, mais disparaît en latin populaire.
- Le [R] était roulé.

III - Principaux phénomènes touchant les voyelles

1) L'effacement des voyelles atones

tonique : qui porte l'accent
atone : qui ne porte pas d'accent
amuïssement : un phonème <i>s'amuït</i> quand il perd progressivement son

articulation et qu'il cesse de s'entendre (*s'amuïr* = devenir *muet*)

Les voyelles atones s'effacent quand elles sont :

- placées après la voyelle tonique, dès le latin :

- *auricula* > *auricla*
- *tabula* > *tabla*
- *calidum* > *caldum*
- *comitem* > *comtem*

- placées avant la voyelle tonique, aux IVème - Vème siècles :

- *bonitatem* > *bonté*

- ou simple affaiblissement en *e* central (faussement appelé "muet") :

- *latrocinium* > *larrecin*
- *voluntatem* > *volenté*

Pour les finales :

- les voyelles autres que *a* tombent au VIIème siècle :

- *baronem* > *baron*

- la voyelle *a*, plus résistante, s'affaiblit en *e* central, au VIIIème siècle :

- *rosa* > *rose*

2) La diphtongaison des voyelles toniques libres

voyelle **libre** : la syllabe ne se termine pas par une consonne

voyelle **entravée** : la syllabe se termine par une consonne

une **diphtongue** est une voyelle qui change de timbre en cours d'émission ; on n'a affaire qu'à une seule syllabe, aucune coupe n'intervient entre les deux segments ; cela implique une certaine durée de la voyelle

Avant le IIIème siècle, on assiste à un bouleversement vocalique ; au lieu d'une opposition des voyelles brèves / longues, on obtient une opposition des voyelles ouvertes / fermées : **les brèves deviennent ouvertes, les longues deviennent fermées** :

- *a* > *a*
- *i* (long) > *i*
- *i* (bref), *e* (long) > *e* (fermé)
- *e* (bref) > *ε* (ouvert)
- *o* (bref) > *o* (ouvert)
- *o* (long), *u* (bref) > *o* (fermé)

- u (long) > u (rappel : [u], en phonétique, note le son "ou", comme en latin)

A ce moment, les voyelles toniques libres s'allongent, et peuvent se segmenter, et se diphtonguer. Ce phénomène sera appelé la **première diphtongaison**, ou diphtongaison **romane**. Cette diphtongaison s'opère par l'avant, c'est le premier segment qui se ferme, car il s'agit d'un renforcement articuloire ; elle se place entre le IIIème et le Vème siècles, probablement au IVème, et concerne le [e] et le [o] :

- (les e sont ouverts) : e > ee > ie =>je (XIIème) ex : *pedem* > *ped*
- (les o sont ouverts) : o > oo (toujours ouvert) > uo => œ (au XIIIème ; étapes : uo > ue > uœ > wœ > œ) ex : *cor* > *cuer* > *coeur*

Remarque : les oppositions de longueur ont disparu au XXème siècle, sauf en Wallonie, en Suisse, en Normandie. Au XIXème, on marquait encore une différence entre voyelle / voyelle + e muet, différence marquée par la longueur, alors qu'antérieurement, on entendait le e final : un *bout* / la *boue*, un *ami* / une *amie* (le féminin des adjectifs et des adjectifs substantivés s'entendait). De nos jours, il reste une longueur particulière du *â* et du *ê*, bien que cela s'atténue en langue familière.

La **seconde diphtongaison**, ou diphtongaison **française**, a lieu au VIème siècle. Elle concerne d'autres voyelles, et ne se produit pas de la même façon.

D'autres voyelles, c'est-à-dire les voyelles fermées, alors que précédemment il s'agissait des voyelles ouvertes ; donc [e / o]. Mais aussi le [a]. Cette dernière est la plus ouverte des voyelles, et aussi la plus longue. Mais elle est plus forte, plus stable, et a donc résisté à la 1ère diphtongaison, d'autant plus qu'elle ne peut pas s'ouvrir davantage en fin d'émission. Elle se diphtonguera même un peu plus tard que [e / o] fermés.

Pas de la même façon : c'est à l'inverse de la précédente, puisque c'est le 2ème segment qui se ferme, et non le 1er. C'est une période d'affaiblissement articuloire, et cet affaiblissement s'effectue par l'arrière (segmentation d'abord, puis diphtongaison). Par la suite, au XIIIème, il y a un mouvement de monophthongaison, une réduction des diphtongues.

- (les e sont fermés) : e > ee > ei > oi (XIIème ; le o est ouvert) > oe > we > wa (XIVème) ex : *tres* > *trois* ; ou bien : oe > e (ouvert ou fermé) ; ex : l'imparfait *-ait*
- (les o sont fermés) : o > oo > ou > eu (changement d'articulation) > œu > œ (XIIIème) ex : *hora* > *heure*
- a > aa > ae (e ouvert) > e (ouvert ou fermé) ex : *mater* > *mère*, *mare* > *mer*

Les voyelles [u / i] ("ou" / i), issues des voyelles longues latines, sont restées elles-mêmes, et ne se diphtonguent pas. Au VIIIème siècle, "ou" devient "u" [u > y] (en alphabet phonétique des romanistes, le u français est noté / ü /).

Les diphtongaisons justifient les alternances vocaliques, que l'on retrouve dans les mots de la même famille : o / ou ; eu / ou ; o / eu / ou. Exemples :

- *oeuvre / ouvrage*
- *meuble / mobilier / mouvoir*
- *neuf / rénover / nouveau*
- *meule / molaire / moudre*
- *coeur / cordial / courage*
- *boeuf / bovin / bouvier*
- *veut / volonté / vouloir*
- *roide / raide*
- *français / français*
- *maternel / mère*
- *humaine / humanité*

3) La diphtongaison des voyelles toniques libres

En position faible, surtout prétonique (devant la syllabe accentuée), ou en fin de mot, la voyelle s'est affaiblie et a souvent disparu, sauf le *a*, qui s'affaiblit en *e* central, et en *e* sourd à la fin d'un mot.

Déjà en latin, familièrement, Cicéron disait *domnum* pour *dominum*.

Finale : affaiblies en *e* sourd au IIIème, sauf le *a* qui ne s'affaiblit qu'au VIème.

4) La nasalisation

C'est l'influence d'une consonne nasale (*n / m*) sur la voyelle qui la précède.

La nasalisation a eu lieu vers le XIème siècle :

- $a + n > \tilde{a}n$ (= $an + n$) ex : *ami*, *année* prononcés [$\tilde{a}mi$ / $\tilde{a}ne$], comme dans les Pyrénées encore aujourd'hui

Fin XVIème, XVIIème : les voyelles libres se dénasalisent : [$\tilde{a}mi > ami$]

Quand la voyelle est entravée (présence d'une consonne en fin de syllabe), la consonne nasale chute, par exemple en fin de mot :

- [$b\tilde{on}$] > *bon* [$b\tilde{o}$]

A RAPPELLER:

La diphtongaison des voyelles toniques libres

voyelle libre : la syllabe ne se termine pas par une consonne
voyelle entravée : la syllabe se termine par une consonne
une diphtongue est une voyelle qui change de timbre en cours d'émission ; on n'a affaire qu'à une seule syllabe, aucune coupe n'intervient entre les deux segments ; cela implique une certaine durée de la voyelle

Avant le III^{ème} siècle, on assiste à un **bouleversement vocalique** ; au lieu d'une opposition des voyelles brèves / longues, on obtient une opposition des voyelles ouvertes / fermées : **les brèves deviennent ouvertes, les longues deviennent fermées** :

A ce moment, les voyelles toniques libres s'allongent, et peuvent se segmenter, et se diphtonguer. Ce phénomène sera appelé la **première diphtongaison**, ou diphtongaison **romane**. Cette diphtongaison s'opère par l'avant, c'est le premier segment qui se ferme,

La **seconde diphtongaison**, ou diphtongaison **française**, a lieu au VI^{ème} siècle. Elle concerne d'autres voyelles, et ne se produit pas de la même façon.

D'autres voyelles, c'est-à-dire les voyelles fermées, alors que précédemment il s'agissait des voyelles ouvertes ; donc [e / o]. Mais aussi le [a].

c'est à l'inverse de la précédente, puisque c'est le 2^{ème} segment qui se ferme, et non le 1^{er}.

IV - Principaux phénomènes touchant les consonnes

Rappel : les consonnes sourdes et les consonnes sonores forment des "couples" :

sourdes	k	t	p	ch	s	f
sonores	g	d	b	j	z	v

(en orthographe normale, non phonétique)

1) Les consonnes finales

Le *m* final, qui est en particulier celui de l'accusatif, est amuï dès le début de l'ère chrétienne.

Les autres consonnes finales (ex : *t*) s'assourdissent au VIII^{ème} siècle, et s'effacent progressivement (ça dépend des consonnes), jusqu'au XIII^{ème}. Le *r* est le plus résistant (XIII^{ème}).

- ex : portat > il porte ; *sang* se prononçait " sank ", [sãk > sã] ; *grand* > " grante " [gRãt > gRã].
- hésitations : un *cap* / un *drap* [kap / dRa]
- *r* final chute au XIII^{ème}, mais est rétabli au XVII^{ème}, jusqu'au XVIII^{ème}.
- Hésitations aussi sur la prononciation du *r* : *chanter* / *dormir*, *mourir* ; *berger* / *menteur*

En général, la consonne finale disparaissait devant le *s* du pluriel, mais se conservait au singulier, avant le XIII^{ème} siècle : un *arc* / des *arcs* [aRk / aRs], un *chat* / des *chats* (= "tchate" / "tchasse"). Après le XIII^{ème}, elle disparaît dans tous les cas.

Certaines situations permettent à la consonne de se conserver, selon la place ou l'emploi, comme on constate encore aujourd'hui dans *plus* (= davantage / ou négation), *six*, *dix* (x = s / z / ou muet), *vingt*. Ex : *six filles*, *six enfants*, *il y en a six* ; *il y en a plus* / *il n'y en a plus*.

Le *s* et le *t* correspondant à des désinences disparaissent à la fin du siècle => **fin de la déclinaison à 2 cas, accomplie pour le XIV^{ème}**.

2) Les consonnes intervocaliques

- *s* se sonorise en *z*, au IV^{ème} siècle : *causa* [kosa] > *chose*

On trouve *ss* dans des composés : *dessous* (*de* + *sous*)

- *t* et *d* s'affaiblissent, puis disparaissent au XI^{ème} siècle : *mutare* > *muer* (*mutation* sera refait sur le latin)

Pour quelques autres, cela dépend de leur entourage :

- avec *e*, *i*, on a un renforcement, et la consonne subsiste, même si elle se transforme : *habere* > *avoir*
- (au III^{ème} siècle, *b* et *p* intervocaliques > *v*)
- avec *u*, *o*, on a un effacement, au III^{ème} siècle : *nuba* > *nue*, *negare* > *nier* (*négation* a été refait)

3) *l* devant consonne

Le *l* devant consonne se **vocalise** (devient voyelle) en *u* aux VIII^{ème} - IX^{ème} siècles. Cela concerne en particulier (mais pas seulement) le *l* se trouvant devant un *s*, à la finale ; rappelons que ce *s* était à la fois la marque du cas sujet (nominatif) singulier et du cas régime (accusatif) pluriel. La consonne *l* était plus en arrière, plus **vélaire** que le *l* que nous connaissons. Son articulation s'est affaïssée, ce qui s'est accompagné d'un arrondissement des lèvres, pour produire une semi-consonne [w], qui s'est ensuite vocalisée en [u], voire [o] :

- *bellus* > *beaus* [beaws], *illos* > *eus* [ews], **colpum* > *coup* [kowp], *chevals* > *chevaus*

On comparera :

- *chaud* / *chaleur*, *ciseau* / *ciseler*, *autre* / *altruisme*, *fausse* / *falsifier*
- il y a aussi nombre de mots en *-al* / *-aux*

4) *s* devant consonne

Il s'amuït, disparaît, aux XI^{ème} - XII^{ème} siècles : *testa* > *tete* (*tête*)

On marquera sa trace par un accent circonflexe au XVII^{ème} siècle (la Renaissance avait rajouté les lettres étymologiques, que l'on a supprimées ensuite). On trouve un certain nombre de cas comme *hôtel / hospitalier*.

Le *s* est resté dans des mots " savants " comme *destrier*, ou bien s'est figé dans *il est*.

5) L'épenthèse

L'**épenthèse** est l'apparition d'une consonne intercalaire (dite **épenthétique**), entre 2 consonnes (différentes) dont la succession provoque une gêne articulatoire ; comme ces 2 consonnes sont trop éloignées l'une de l'autre dans l'articulation, on intercale entre elles une autre consonne, toujours occlusive.

S'il existe des groupes de consonnes difficiles à prononcer, c'est le résultat de la chute d'une voyelle atone.

L'épenthèse est une conséquence du renforcement articulatoire.

- nasale + *l, r* :

- *ml* > *mbl* ; *cumulum* > *comble* = nasale bilabiale + liquide apico-alvéolaire => dégagement d'une occlusive bilabiale
- *mr* > *mbr* ; *numerus* > *nombre* = nasale bilabiale + vibrante apico-alvéolaire (le *r* est roulé) => dégagement d'une occlusive bilabiale
- *nr* > *ndr* ; *ponere* > *pondre* = occlusive nasale dentale + vibrante apico-alvéolaire => dégagement d'une occlusive dentale

- *s, z* + *r* > *str, zdr*

- *essere* > *estre* = fricative sifflante apico-alvéolaire + vibrante apico-alvéolaire => dégagement d'une occlusive apico-alvéolaire
- **lazaru*, de l'hébreu *Lazarus* > [lazdR] > *ladre* = lépreux, avare

- *l* + *r* > *ldr*

- futur (populaire) *volere habeo* > **volerayo* > *voldrai* > *voudrai* = liquide apico-alvéolaire + vibrante apico-alvéolaire => dégagement d'une occlusive apico-alvéolaire

6) La métathèse

La **métathèse** est l'interversion de 2 phonèmes à l'intérieur d'un mot pour obtenir un meilleur enchaînement phonique. Ce phénomène concerne surtout en français la consonne *r* ; le plus souvent, c'est le passage d'une position implosive en fin de syllabe à une position explosive par association avec la consonne qui commence la syllabe.

- *formaticum* > *formage* > *fromage*
- *berbicum* > *berbis* > *brebis*
- *rebourser* (prendre à rebours) > *rebrousser*
- *turbulare* > *trabler, troubler*

- *fermer* > *fremmer* (en picard)

7) La palatalisation

La **palatalisation** est une influence que subit une consonne au contact d'une voyelle **palatale**, comme *i*, *e*. C'est un renforcement articulatoire qui élève le dos de la langue vers le point le plus haut du palais, à la jonction du palais dur et du palais mou (voile). Ce point correspond au lieu d'articulation du *yod* [j]. Outre l'élévation verticale, la consonne influencée, selon sa position d'origine, devra aussi avancer ou reculer son point d'articulation. Autrefois, on parlait de consonnes *mouillées*, donc de *mouillure*, ou de *mouillement* de la consonne.

Par exemple : *n* mouillé, palatalisé = *gn*, comme dans *montagne*, ou *cañon* ; ou *g* mouillé dans l'italien *maglia*.

- *c* et *g* [k / g] se palatalisent à l'initiale devant *e*, *i* (pas devant *a*, *o*, *u*) : **k** > **k mouillé**
> **t mouillé** > **ts** > **s**

- *centum* > *cent*
- *gentem* > *gent*

- devant *a* : **k** > **k mouillé** > **t mouillé** > "**tch**" > "**ch**" + phénomène identique pour **g**, mais toutes les consonnes sont sonores :

- *carru* > *char*
- *gamba* > *jambe*

- *t* + *yod* se palatalise à l'initiale ou derrière une consonne, en se sonorisant en plus (*s* > *z*) s'il est intervocalique :

t + [j] > **t mouillé** + [j] > **ts mouillés** + [j] > **s**

- *fortia* > *force*
- *rationem* > *raison*

Les palatalisations entraînent certains problèmes de graphie : *g* / *j*, *c* / *ç*

8) L'assimilation

L'assimilation est la communication, partielle ou totale, des traits articulatoires d'un phonème dominant à un phonème plus faible qui se trouve à son contact, voire un peu plus loin.

La sonorisation d'une consonne intervocalique est une forme d'assimilation : *mutare* > *mudare*

De même, l'influence d'une occlusive sourde sur une sonore, ou l'inverse : *absolu* [apsoly], *subsister* [sybziste]

- Assimilation totale : *petra* > *pierre* (*t* a été assimilé par *R*)
- Partielle : *domitare* > *donter* (la nasale bilabiale *m* a été assimilée par l'apico-dentale *t*, mais est restée nasale).

- A distance : *tripalium* > *trapalium* > *travail*

Exemple dans un texte : "*soit ou en forest ou em prez*" (*Roman du Comte d'Anjou*, de Jehan Maillart, 1316)

9) La dissimilation

La **dissimilation** est un phénomène inverse du précédent. Deux phonèmes identiques, trop proches à l'intérieur du mot, provoquent une difficulté, et l'un des deux change alors d'articulation. Le phonème prépondérant dépossède totalement ou partiellement le phonème qui se trouve à son contact (différenciation) ou à distance (dissimilation) des traits qu'ils ont en commun.

- *fragrare* > *flagrare* => *flairer* au lieu de **frairer*
- *frigorosum* => *frileux* au lieu de **fireux*
- *sororem* > *seror* => *soeur*
- *stationem* > *sationem* => *saison* (effacement)

Principales différences entre langues d'Oïl et d'Oc



I - Différences phonétiques

1) Phonèmes introduits

- le **h** : en latin, il avait existé dans la prononciation, mais n'était plus prononcé en latin populaire. Dans les mots d'origine latine et commençant par cette lettre, on effectue la liaison ou l'élision (de l'article) : des *hommes* (*homo*), *l'haleine* (*halare* = souffler)... Il s'agit d'une lettre rajoutée artificiellement dans l'orthographe par souci étymologique, dans la période du moyen français, mais ne correspondant pas à un phonème.

homo > *un homme, l'homme, des hommes*
halare (= souffler) > *l'haleine*
horror > *l'horreur*
hospes > *un hôte / l'hôtel, l'hôpital*

- *l'horizon, l'horloge* : origine grecque, mais ce sont des mots empruntés au grec par le latin, ils subissent donc le même phénomène.

Dans la moitié Nord, le phonème *h* dit improprement « aspiré » (mais en réalité **expiré**) est introduit par les Francs à partir du Vème siècle, c'est celui qu'on trouve dans l'allemand *hund*, l'anglais *hair*, etc. Dans les mots d'origine germanique, on constate en français actuel l'absence de liaison ou d'élision :

hareng, haricot, haine, hardi, hameau, hangar (= hameau + enclos),
hublot, huche, hotte, housse...

- le mot *hasard* (on dit *le hasard*, et non *l'hasard* !) vient de l'arabe, en passant par l'espagnol ; le mot *hâbleur*, qui ne connaît pas non plus la liaison ni l'élision, est d'origine espagnole (*hablar* = parler).

Nous conservons quelques traces du phonème *h* « aspiré », dans une *hache*, un *hachoir*, il est *hâlé*, des *haillons*...

- le [w] latin était une semi-consonne que l'on écrivait avec la voyelle graphique *u* ; cette semi-consonne est définie comme une spirante (fricative) bilabio-vélaire sonore, dont on dit qu'elle est homorgane de la voyelle [u] ("ou"), c'est-à-dire qu'elles ont un même point d'articulation, tout en différant par d'autres traits. Les deux phonèmes ont la même formule articulatoire, mais dans la semi-consonne, les muscles articulateurs ont pris le dessus. Cette semi-consonne évolue au cours des deux premiers siècles, pour devenir au début du IIème siècle la spirante labio-dentale sonore [v]. Rappelons qu'il s'agit ici uniquement de l'oral, et que la lettre *v* ne sera inventée que bien plus tard, au XVIème siècle, et mettra encore 200 ans à s'imposer. Exemples de mots d'origine latine :

uolare > *voler*
uox > *voix*
uentus > *vent*
uendere > *vendre*

La même semi-consonne, mais cette fois-ci d'origine germanique, est réintroduite, dès le IIème siècle, mais surtout à partir du Vème dans la moitié Nord ; c'est ce phonème qu'on entend dans *wallon*, mot d'origine germanique désignant en latin médiéval les romains ou les peuples romanisés ; ou dans une *wassingue*, terme du Nord récent (mot flamand d'origine

germanique, 1908, à comparer avec l'allemand *waschen* et l'anglais *to wash*).
Le [w] d'origine germanique évoluera différemment dans les langues voisines :

- en anglais, il reste [w] : *the war*
- en allemand, il s'orthographe *w*, mais se prononce [v] : *wahr* (= vrai)
- en français, par renforcement, il devient [gw] puis [g] : *garder* (*wardôn), *un gant, galoper, galant, garant, guerre* (anglais *war*), *gagner, guetter, guérir, un gars, un garçon...* Dans le détail, ce phonème, insolite pour les gallo-romains, leur a demandé un effort articulatoire, ce qui a conduit à renforcer son premier segment, jusqu'à devenir la consonne occlusive [g], qui a fini par faire disparaître la semi-consonne elle-même ; dès les premiers textes, on ne trouve plus que la lettre *g*.

2) Les consonnes intervocaliques

Dans toutes les situations, les consonnes latines **sourdes** intervocaliques (placées entre deux voyelles) sont influencées par leur environnement : la voyelle est une vibration libre des cordes vocales, et la consonne sourde demande une non-vibration des cordes vocales, placée entre deux périodes de vibration. Ceci nécessite donc un effort, et selon l'expression de François De la Chaussée, « une précision neuro-musculaire importante pour déclencher, bloquer et redéclencher ces vibrations en un temps très court ». Ce n'est possible que dans une langue à l'articulation tendue comme le latin classique. Mais en période de relâchement articulatoire, cet effort ne s'accomplit pas bien, et les cordes vocales continuent de vibrer : les consonnes sourdes intervocaliques sont ainsi sonorisées :

p > b
k > g
t > d
s > z, etc.

La sonorisation est un affaiblissement articulatoire. Ce phénomène se manifeste dans toute la Romania occidentale vers la fin de l'époque impériale. Mais l'évolution sera différente au nord en langue d'Oïl et au sud en langue d'Oc ; au sud, l'évolution s'arrête là, alors qu'elle continue au nord sous l'influence de la prononciation germanique, avec des résultats différents selon les situations :

- *sapere* devient *saber* (sonorisation du *p* en *b*) ; l'évolution s'arrête là en langue d'Oc, mais continue en *savoir* en langue d'Oïl seulement (déplacement du point d'articulation, et la sonore occlusive bilabiale [p] devient la sonore fricative labio-dentale [v]).
- Au nord, une consonne intervocalique précédée d'une voyelle postérieure [o / u] finit par disparaître : *nuba* > la *nue*

3) L'influence de l'accent d'intensité

Pour les **voyelles accentuées**, on peut observer, au Nord, l'influence de l'accent d'intensité germanique, celui que l'on retrouve aujourd'hui en allemand. L'accent, en latin, était mélodique, ce n'est pas un type d'accent que l'on peut qualifier de destructeur. Par contre,

l'accent d'intensité d'influence germanique a pour effet de renforcer la syllabe accentuée et de la faire évoluer, ainsi que d'écraser les syllabes faibles autour de lui :

- Les syllabes finales ne sont jamais accentuées, et elles portent les désinences. Au nord, elles s'affaiblissent, et finissent par tomber, ce qui entraînera la chute de la déclinaison. Ainsi, le *-um* final latin, déjà prononcé *-u* en latin populaire, s'ouvre légèrement, en *-o* ; il en reste là au sud (on le retrouve en provençal), mais finit par disparaître au nord, où le cas régime singulier en ancien français se caractérise par l'absence de désinence. Le *a* final, plus résistant, s'affaiblit en *e* sourd.

- Les syllabes qui précèdent ou suivent la syllabe accentuée (prétoniques internes / post-toniques) sont écrasées ; au nord, les mots perdent des syllabes, ils raccourcissent. On peut remarquer à l'inverse que dans la Provence actuelle, au lieu d'avaloir des syllabes comme cela se fait dans la moitié nord, on les prononce toutes, et l'on va jusqu'à rajouter des voyelles intermédiaires "e" pour faciliter l'articulation de consonnes consécutives (imaginer l'expression *vingt cinq kilos* prononcée par un parisien et par un marseillais).

- Les voyelles accentuées (toniques) libres vont diphtonguer au nord, mais pas au sud :

a > "é" : *pratu(m)* > *pré* (Oïl) ou *prat* (Oc)

e > "oi" : *tres* > *trois* (Oïl) ou *tres* (Oc)

o > "eu" : *flore(m)* > *fleur* (Oïl, après diphtongaison) ou *flour* (Oc, après fermeture) / *amor* > *amour* (forme Provençal entrée en français, sans quoi on déclarerait en France son "ameur"...)

II - Différences morphologiques

En langue d'Oc, pour les noms et les adjectifs, comme les terminaisons *-a* et *-o* subsistent, la chute de la déclinaison est nettement plus tardive, mais le rôle de la déclinaison est en perte de vitesse partout.

En ce qui concerne le verbe, les conjugaisons restent au sud plus proches du latin, avec des désinences différentes à chaque personne ; la langue d'Oc n'utilise donc pas de pronoms sujets, alors que la langue d'Oïl va en avoir besoin.

III - Différences syntaxiques

L'ordre des mots est différent ; en francique, l'adjectif est antéposé au nom, ce que l'on retrouve en anglais, et dans des tournures du Nord et de la Belgique. Ainsi :

en anglais : my new hat

en picard : min neu capiau

dans les toponymes, comme les noms de villes : *Neuville* (*Villeneuve* au Sud), *Achicourt*, *Francheville* (*Villefranche* au Sud), *Rougemont* (*Montrouge*), *Vauclair* (*Clairvaux*)...

Dans la phrase, l'inversion du sujet quand la phrase commence par un complément semble être une tournure d'origine germanique, d'influence francique.

IV - Différences lexicales :

On trouve beaucoup moins de mots germaniques au Sud, ce qui est logique, les invasions ayant été limitées dans le temps. Les mots d'origine germanique finiront par entrer dans le vocabulaire national, comme le vocabulaire des couleurs [ex : *blond*], de la guerre, des animaux...

Au nord, il y aura "confrontation" entre des mots germaniques et des mots latins de même sens, ce que l'on appelle des parasyonymes : *honte / vergogne, héberger / loger...*

On aboutit ainsi non pas à 2 dialectes, mais à **deux langues**. La langue d'Oïl évolue plus vite, et s'éloigne des autres langues romanes. A l'époque carolingienne, les oppositions sont acquises. La langue d'Oc est alors très proche du catalan, ou de l'italien. Par rapport à la langue d'Oïl, il y a bien différence de langue, et non de dialecte. Dans les oeuvres, il n'y a pas de mélanges, alors qu'on trouve des mélanges entre les dialectes d'Oïl.

Rappel : une **langue** est plus large qu'un **dialecte**, un dialecte plus large qu'un **patois**.

Dans chaque région, on arrive aussi à de **nouvelles fragmentations**. Dans la langue d'Oïl, on distingue le **Picard**, le **Normand**, et le **Francien** (Ile de France, le dialecte qui dominera pour des raisons géographico-politiques) :

Picard :

- *ka* plutôt que *cha* (le *chat* : ch'*cat* [ka]), mais *ke / ki* > *che / chi* (ex : *merchi*).
- *ei* > *oi* > *oe* > *o* (le *bois* : ch'*bos*)

Normand :

- *ei* > *e*
- *iei* > *ie*, *e*

Francien :

- *ei* > *oi* > *we* > *wa* : le *bois*
- *iei* > *i*
- *ki* > *si* (*merci*)

Aux XVIème, XVIIème siècles, ces fragmentations aboutiront aux différents **patois**.

HISTOIRE DE L'ORTHOGRAPHE

I - L'origine de l'alphabet

1) L'écriture

L'**Histoire** commence avec l'écriture ; auparavant, c'est la **Préhistoire**.

Il existe encore des civilisations purement orales, mais toutes les langues modernes, évoluées, ont besoin d'être écrites, ce qui est le seul moyen pour que la culture non seulement se perpétue, mais se renouvelle et se développe.

Les premières manifestations d'une forme d'écriture peuvent être datées d'environ 50 000 ans avant notre ère, et les spécialistes parlent d'une *pré-écriture* en cette période préhistorique. N'imaginons pas pourtant des signes ressemblant aux nôtres. On trouve des incisions régulièrement espacées sur des os ou des pierres. En fait, ces premières inscriptions correspondent à une sorte de code, et expriment des messages convenus (donc des phrases, quelle que soit la forme d'expression articulée correspondante) : *J'ai tué un bison*, ou *C'est moi le plus fort*, etc. On trouve aussi bien des cordes à noeuds (chez les Incas) ou des dessins figuratifs, comme chez les Esquimaux d'Alaska, ou les Iroquois. C'est un certain niveau d'abstraction déjà, mais on ne peut pas utiliser ce système pour faire des phrases à volonté. On parle alors d'écritures **synthétiques**.

Le 2ème procédé, qui en découle, est dit **analytique**, ou **idéographique**. Des **pictogrammes** sont des dessins, qui prennent à l'usage et en se stylisant une valeur abstraite, et deviennent des **idéogrammes**. Leur association permet de constituer des phrases. On trouve des pictogrammes en Mésopotamie vers 3400 av JC, et des **hiéroglyphes** en Egypte vers 3200 av JC. Les hiéroglyphes présentent une nouveauté (comprise par Champollion) qui est l'association de pictogrammes et de signes phonétiques.

L'écriture **phonétique** (ou *phonologique*) témoigne d'une prise de conscience plus poussée de la nature de la langue parlée ; elle suppose un décortiquage fin du langage oral, jusqu'à reconnaître et isoler les phonèmes fondamentaux (en petit nombre), ce qui suppose un niveau d'abstraction supplémentaire. Le **phonogramme** n'a plus aucun contenu sémantique.

2) L'alphabet

Les premiers alphabets phonétiques de l'Antiquité notent des **syllabes**, ce qui est beaucoup moins souple que la notation des phonèmes. Ex : les systèmes syllabiques cypriotes (Chypre) et crétois. Ils ont été utilisés du XXème siècle avant JC au VIIIème, toujours avant JC.

L'écriture assyro-babylonienne en caractères cunéiformes contenait un syllabaire de 500 signes (**cunéiforme** = en forme de coin, *cuneus* ; l'écriture des Assyriens, des Mèdes, des Perses était formée de signes en forme de fer de lance ou de clou diversement combinés ; le tracé simple, géométrique, était facile à graver).

Puis viennent les alphabets **consonantiques**. Le 1er exemple en est l'alphabet **phénicien**, vers 1100 av JC, un alphabet de 22 consonnes sans doute élaboré dans la cité phénicienne de Byblos. On connaît des alphabets " cousins " à l'époque (IXème), comme l'écriture **paléo-**

hébraïque. Élaboré à partir du phénicien au IX^{ème} siècle, l'alphabet **araméen** (Syrie) aura une grande descendance, concernant les alphabets hébreu, arabe, et même en Asie : les écritures mongoles et mandchoue bien plus tard.

L'alphabet **grec** est le premier à noter aussi les voyelles. Il est attesté au VIII^{ème} siècle, mais a dû être élaboré peu avant l'an 900 av JC. Les grecs se sont servis des mêmes signes que les phéniciens pour noter les consonnes qu'ils possédaient en commun, et ont adapté à leur usage les autres signes qui ne leur correspondaient pas, pour noter les voyelles. Ex : une consonne dite *aleph* (nom aussi de la 1^{ère} lettre de l'alphabet hébreu), exprimée du fond de la gorge, pour transcrire *alpha* (a, A)

L'alphabet grec a servi de modèle à tous les autres alphabets qui existent encore actuellement, comme les alphabets **latin** et **cyrillique**.

Le mot *alphabet* est formé à partir des 2 premières lettres grecques : *alpha*, *bêta* > *alphabetum* en latin.

II - L'alphabet latin

1) Origine

Ce sont les **Étrusques**, entrés en contact avec les Hellènes, qui tirent vers 700 av JC un alphabet qui servira à toutes les écritures de l'Italie, et sera répandu par les Romains dans le monde méditerranéen.

- L'alphabet latin conserve le début du nom des lettres grecques : *alpha* > a ; *bêta* > b... (avec *é* [e] avant ou après la consonne : *bé* / *el* (*lambda*))
- Abandon des signes exprimant des consonnes aspirées n'existant pas en latin, transformation de certains signes
- Création d'une nouvelle lettre : G pour le phonème [g] ; sinon, c'était la lettre C, qui venait de *gamma* (les Étrusques n'étaient pas sensibles à l'opposition sourde / sonore, mais à la voyelle qui suivait > *ce* / *ka* / *qu* => 3 consonnes qui pour nous se répètent)
- Reprise des lettres grecques Y et Z au I^{er} siècle avant JC pour des mots d'origine grecque. Le Z d'abord, jugé doux par certains, mais barbare par d'autres, parce qu'il s'accompagne d'un rictus et " imite les dents d'un mort " !... Le Y (*upsilon*) était prononcé *u* [y] en grec, mais *i* en latin, d'où son nom de *i grec*. Il passera en français avec la même valeur.

=> 23 lettres

2) En français

Au XVI^{ème} siècle, Robert Estienne compte 22 lettres, soit l'alphabet latin, sans le K (donc, en fait, 23). N'existent pas : J, V, W, pas plus que les accents, le tréma, la cédille, + peu de signes de ponctuation.

En 1542, le grammairien Meigret propose d'allonger le **i** pour distinguer **i** et **j** correspondant à 2 sons différents. On écrivait alors *iurer* pour *jurere*.

En 1548, Hervé Fayard a l'idée de distinguer **u** et **v** (ce dernier écrit comme une petite majuscule). On écrivait alors *uiande* pour *viande* ; *Louis* = (C)lovīs.

Ce n'est qu'en 1762 (4ème édition de son dictionnaire) que l'Académie a séparé **i** de **j** et **u** de **v** ; jusque là, les lettres étaient utilisées sans distinction, et seule la place dans le mot indiquait la prononciation. Les imprimeurs pourtant faisaient souvent la distinction au XVIème siècle, mais l'usage manuscrit restait archaïque au XVIIème.

Le **W** a eu un sort contradictoire. Il était utilisé au Moyen Âge, après la réforme carolingienne, comme le **Y**. On l'utilisait dans les manuscrits picards, wallons, lorrains, + anglo-normands en Grande Bretagne. Il a été créé par redoublement du **V**, pour noter la semi-consonne germanique [w]. Pourtant, il est entré difficilement dans l'usage général, et les premières éditions du dictionnaire de l'Académie ne citent aucun mot en **W**, quoique dans l'usage on trouvât imprimé un double **v**, souvent graphié *Uv* au XVIIème. Les mots en **W** n'ont été isolés dans le dictionnaire qu'en 1878, la lettre étant encore définie comme étrangère. Le Robert, en 1964, est le premier à déclarer que le **W** est la 23ème lettre française.

Les copistes du Moyen Âge ont eu l'idée d'utiliser les signes imprécis pour noter des sons nouveaux, en faisant des combinaisons de lettres ; par exemple, dans le Midi, *lh* et *nh* pour transcrire le *l* et le *n* dits *mouillés* (palatalisés) ; sont restés **ch** (= tch [t.] d'abord) et **gn**.

La cédille du **ç** a été prise à l'espagnol (*cedilla* = petit *c*) en 1529, par un imprimeur. Auparavant, on écrivait parfois *cz* ou *ce* : *faczon* / il *receoit*.

L'apostrophe a été empruntée au grec en 1532.

En Ancien Français, **x** = **us** / **z** = **ts**.

I - Le Moyen Âge

Le but des scribes au Moyen Âge n'est pas de faire des effets, mais de transcrire ce qui était dit, de restituer une prononciation ; aux XIIème - XIIIème siècles encore, l'écriture est une sorte d'aide-mémoire, plus ou moins instable, à usage individuel ou restreint, dans une civilisation essentiellement orale. C'est à l'époque une orthographe pure, mais pauvre. Une orthographe que l'on peut considérer comme phonologique, mais avec des insuffisances et des contradictions.

La langue a évolué depuis le latin (le latin classique était phonétique), et l'**alphabet latin** ne suffisait plus. Quelques exemples ; les mots cités ci-après viennent des *Serments de Strasbourg* :

- plusieurs lettres pour un même son : **c** / **k** / **qu** = [k], comme aujourd'hui : *commun*, *cosa* / *Karlo* / *quant* [kwāt] (devant a, o, u)
- une lettre, plusieurs sons : **c** + e, i (= *ts*, puis *s* au XIIIème) / **c** + a, o, u : *cosa* / *cist* [tsist]
- . même résultat à propos des sons nouveaux qui sont apparus, une même lettre transcrit une voyelle ou une consonne ou semi-consonne, selon sa position : **u** = u / v / w, **i** = i / j / [j]

- le *u* peut même noter plusieurs voyelles [o / u / y]
- à l'inverse, plusieurs voyelles pour le même son : *Karlo / Karle, fradra / fradre*

On prononce différemment selon **les régions**, et chaque scribe transcrit le même texte selon sa prononciation, ex : *lieu / liu*

- les graphies ne sont pas partout les mêmes pour les sons complexes ; ex : pour le *n* " mouillé ", *gn* (comme aujourd'hui), ou *ign* (*montaneam* > *montaigne* [prononcé *montagne*], *oignon, poigne, moignon*), voire *ing* en fin de mot (*ling* = ligne), mais *nh* dans le midi ; en Auvergne, *gh* transcrivait *dj* (comme *ch* transcrivait *tch*), mais en Picardie, *gh* correspondait à *gu* devant *e* : *Gherard* (= *Guérard*, et non *Gérard*).
- pour le *l* " mouillé " qui est devenu yod [j], on trouve, encore aujourd'hui, *ill / il / ll / illi* ; mais on avait *lh* dans le midi
- Les scribes utilisent des abréviations, comme & (@?) ; + nous l'avons dit, *x* = us, *z* = ts ; des traits au-dessus ou en-dessous des lettres qui sont des codes pour abrégé ; ils collent des mots : *sisaluarai eo* = *si saluarai eo* (*Serments de Strasbourg*)...

L'évolution du latin au français, par simplification, aboutit à des **homonymes** :

- *viridis* > *vers / versus* > *vers / vermis* > *vers*
- à ces homonymes s'ajoutent des homographes (non homophones) dus à l'insuffisance de l'alphabet : *uile* = uile / vile (*huile / ville*)

Le français s'est éloigné de plus en plus des autres langues romanes, qui sont restées plus proches du latin. Par exemple, les mots qui ont donné *cinq, saint, sain, sein, seing, ceint*, ne sont pas devenus homophones dans les autres langues romanes, mais le sont devenus en français ; homophones, et totalement homonymes tant qu'on écrit phonétiquement.

HISTOIRE DE LA MORPHOLOGIE

A - L'ÉVOLUTION DE LA DÉCLINAISON

On rappellera que la notion de flexion, les déclinaisons, constituent un héritage de l'indo-européen, où existent les six cas du latin + le locatif et l'instrumental. On trouve des déclinaisons en grec, en latin, en sanskrit, les langues anciennes en général, et aujourd'hui encore en allemand et dans d'autres langues.

I - La déclinaison des noms, du latin au français

La chute de la déclinaison s'explique par des phénomènes qui datent du latin classique. D'abord, le classement en six cas (fait par nos grammairiens, dans les ouvrages à but pédagogique) est un classement pratique, mais artificiel. Dans la réalité, seule la 1ère déclinaison (*dominus*), au masculin, possède une forme de vocatif autonome (*domine*) ; dans les autres, ce cas se confond avec le nominatif. Les déclinaisons ne possèdent que 5 formes réelles au maximum (*dominus*), et souvent 3 (il y a souvent identité des désinences du datif et de l'ablatif ; le neutre se résume à 3 formes : *templum / templi / templo*).

Il y a **syncrétisme des formes** de datif et d'ablatif latin en combinaison avec le pluriel.

En fait, pour les latinophones, c'étaient là plutôt **des formes indifférenciées** servant chacune à **plusieurs usages**.

Une erreur des grammairiens a toujours été de vouloir faire correspondre une **forme** (un cas) et une **fonction**. Les deux sont liées, mais ce n'est pas 1 pour 1 (ex : nominatif = sujet ou attribut du sujet). Aucune langue n'a possédé autant de cas que de fonctions.

Cette polyvalence des cas a entraîné, dès l'époque classique, un développement des prépositions, dont l'usage date également de l'indo-européen ; et on trouve en latin des constructions en concurrence, comme préposition + accusatif ou ablatif au lieu du génitif ou du datif. Cette tendance n'a fait que s'accroître par la suite. Elle a été renforcée par la disparition de certaines consonnes finales qui marquaient les cas, comme le *m* final, dès l'époque classique, en latin parlé (d'où une même prononciation pour *regem*, accusatif, et *rege*, ablatif). Les marques sont devenues redondantes : la déclinaison + la préposition, d'où une simplification, et la disparition de la déclinaison.

Voici les tendances, les résultats :

- chute du neutre, absorbé par le masculin ou le féminin (il existait déjà des formes concurrentes en latin, un neutre et un féminin par exemple) ; le neutre n'existe aujourd'hui que dans certains pronoms.
 - réduction des mots complexes, des imparisyllabiques (*civitas / civitatis*) : tendance à unifier le nombre des syllabes.
 - la 4ème et la 5ème déclinaisons, qui ne concernaient qu'un nombre restreint de noms et aucun adjectif, sont absorbées par les autres.
 - dans la déclinaison, le vocatif disparaît dans le **nominatif** ; le datif, le génitif et l'ablatif, dans l'**accusatif**.
- ⇒ en ancien français, il ne reste que le **cas sujet** et le **cas régime**. Pour la compréhension du système de la déclinaison, il faut rappeler deux faits phonétiques majeurs : la survivance du –s final latin et disparition des voyelles finales, à l'exception de [a] passé en [ə].

Les noms masculins

Les noms masculins ont un système de déclinaison qui se caractérise par un cas sujet singulier pouvant être ou non doté d'un –s, par l'absence de désinence au cas régime singulier et au cas sujet pluriel et par la présence d'un –s au cas régime pluriel :

Voici les formes dominantes :

masculin

Latin	<i>singulier</i>	<i>pluriel</i>	
<i>nominatif</i>	mur ^s	muri	>
<i>accusatif</i>	mur ^{um}	muro ^s	>

Ancien français	<i>singulier</i>	<i>pluriel</i>
Cas sujet	murs	mur
Cas régime	mur	murs

L'absence de désinence au cas sujet pluriel est due à la généralisation du nominatif pluriel latin en *-i* au détriment des formes en *-es* qu'offraient certaines déclinaisons.

Ce type de déclinaison regroupe tous les substantifs issus de la deuxième et de la quatrième déclinaison latine, un certain nombre de substantifs qui, en bas latin, avaient été refaits en *-us* comme les substantifs neutres en *-um* (*castellum* > *castellus*), des mots comme *caput* (devenu *capus*) ou des formations tardives comme *caballarius* (qui donne *chevaliers*). Les infinitifs substantivés adoptent cette déclinaison (*li mangiers*, *li dormirs*).

Il existe un second type qui regroupe des substantifs latins au nominatif singulier en *-er* ou *-or*, donc sans *-s*:

Ancien français	<i>singulier</i>	<i>pluriel</i>
Cas sujet	pere	pere
Cas régime	pere	peres

Le troisième type regroupe des mots qui ont une forme de cas sujet singulier à radical différent de celui des autres formes:

Ancien français	<i>singulier</i>	<i>pluriel</i>
Cas sujet	sire	seignor
Cas régime	seignor	seignors

Cette alternance provient d'une différence d'accentuation entre le nominatif et les autres cas sauf dans le cas de *cuens/-comte* et *uem/ome* à accent fixe.

Il s'agit des termes issus des imparisyllabiques latins; mots latins en *-o/-onem* comme : *li garz*, *le garçon*; *li compain*, *le compaignon*; des mots latins en *-or/-orem*: *li sire*, *le seigneur*; *li emperere*, *l'empereor*, des mots d'origines diverses comme: *li nies*, *le neveu*, *l'enfes*, *l'enfant*. Certaines de ces formes donneront naissance à deux substantifs différents (*le pâtre*, *le pasteur*; *le chantre*, *le chanteur*).

Les noms féminins offrent un système de déclinaison qui se caractérise par l'absence de désinence au cas régime singulier et la présence d'un *-s* pour tous les pluriels. L'absence de désinence est fréquente au cas sujet singulier, si bien que, de fait, la plupart des noms

féminins ne distinguent pas, contrairement au masculin, le cas sujet et le cas régime, et n'ont de variation qu'en nombre

féminin

Latin (populaire)	<i>singulier</i>	<i>pluriel</i>	
<i>nominatif</i>	filia	filias	>
<i>accusatif</i>	filiam	filias	>

Ancien français	<i>singulier</i>	<i>pluriel</i>
Cas sujet	fille	filles
Cas régime	fille	filles

La désinence –s au cas sujet pluriel est due à la réfection du nominatif pluriel des mots de la première déclinaison du type *rosae* en **rosas*.

Trois types de déclinaison se différencient par la forme du cas sujet. Le premier, majoritaire, se signale par l'absence de désinence au cas sujet singulier et offre donc une seule forme en –es au pluriel. Il regroupe tous les substantifs issus de la première déclinaison latine en –a, des termes de la cinquième déclinaison relative à la seconde, des créations du bas latin comme **dominicella*, des termes empruntés au francique, des termes latins neutres pluriel, considérés comme collectifs (*folia*, neutre de *folium*, 'feuille').

Le second type

Ancien français	<i>singulier</i>	<i>pluriel</i>
Cas sujet	citez	citez
Cas régime	cite	citez*

*La dentale *t, d*, se combinait avec –s pour former l'afrique *ts*, graphié –z.

Cas sujet possèdent un –s car ils sont tous issus de nominatifs terminés en –s.

Il s'agit ici des termes issues de la troisième déclinaison latine.

Le troisième type, à accent mobile (issue des imparisyllabiques latins)

Ancien français	<i>singulier</i>	<i>pluriel</i>
Cas sujet	suer	serors

Cas régime	soror	serors
------------	--------------	---------------

Regroupe les des mots qui ont une formes des cas sujet singulier différente des autres cas (cause: différence d'accentuation entre nominatif et les autres cas. Elle affecte un nombre limité de mots: *pute/putain, ante/antain, none/ nonai* et certains noms propres: Alde/Aldain, Eve/Evain, Morgue/Morgain.

Notes :

- au féminin, on trouve en latin parlé un nominatif en *-as* au lieu de *-ae*. C'est en réalité une forme ancienne qui a survécu dans la langue parlée. En latin vulgaire de Gaule et d'Ibérie, elle remplace la forme classique en *-ae*. Le féminin correspond alors exactement à ce qu'on trouve aujourd'hui, il n'y a plus de différence entre CS et CR.
- une 2ème déclinaison du masculin existe, sans *-s* au CS singulier, mais elle s'assimile à la précédente, ex : *pater > pere*.

Une **3ème déclinaison** existe aux deux genres, issue des imparisyllabiques latins, des mots qui avaient une syllabe de plus à certains cas (comme le génitif), avec une alternance d'accent. Pour ce type de mots, il y a eu des réfections, c'est-à-dire qu'on les a transformés pour qu'ils gardent un nombre fixe de syllabes et perdent leur alternance d'accent. Ces réfections, commencées à l'époque impériale, se sont étendues après la rupture de l'unité romaine. Elles concernèrent les noms de choses, mais pas les noms communs de personnes, à cause de leur fréquence d'emploi (la conservation d'une irrégularité marque un emploi fréquent). On trouve donc les formes suivantes :

Au XIVème siècle, le système se réduit, seul le cas régime survit, d'où notre marque du pluriel actuelle, en *-s*.

- Variante : *cheval / chevaux - travail / travaux*. En effet, le *u* est une trace de la vocalisation du *l* (transformation en voyelle [u] devant un *s*). Le *x* a servi au Moyen Âge à transcrire *us*. On a eu des doublets *château / chastel* ; des mots ont été refaits sur le singulier comme *hostel*, d'autres sur le pluriel (*châteaux*).
- Le *s* du CS singulier se retrouve dans certains noms propres, comme *Charles, Georges, Hugues, Yves*.
- Le *s* du pluriel fait disparaître certaines consonnes, qu'on retrouve aujourd'hui à l'écrit, mais pas à l'oral : *oeuf / oeufs - cerf / cerfs - clef / clés*.

Dans le texte des *Serments de Strasbourg* on rencontre une construction syntaxique directe du complément du nom sans préposition qui s'appelle le **cas régime absolu**. C'est une construction où le nom déterminant est lié au nom déterminé par une relation de dépendance: le plus souvent il suit le nom déterminé: déterminé + déterminant : *li pere le roi, (otac kralja) li braz saint Lazaire (ruka Svetog Lazara)*... Dans les *Serments*, on retrouve l'ordre déterminant + déterminé: *pro Deo amour*, „pour l'amour de Dieu“ (za ljubav boga). Cas régime absolu est à l'origine de *l'hôtel-Dieu*, d'un certain nombre des toponymes comme *crobleu, morbleu* (bleu est l'altération de dieu pour éviter le blasphème)

II - La déclinaison des adjectifs

- Parallèles à celle des noms; elles se différencient par la présence ou l'absence de *-e* au féminin et peuvent se ramener comme en latin à deux classes:

1ère classe (la déclinaison dominante)

	masculin		féminin		neutre
	<i>sing</i>	<i>plur</i>	<i>sing</i>	<i>plur</i>	<i>sing</i>
CS	bons	bon	bone	bones	bon
CR	bon	bons	bone	bones	

[le neutre n'est employé que comme attribut d'un pronom neutre singulier ou d'un infinitif]

2ème classe (issue du latin en *-is, -is, -e* > adjectifs épiciens au singulier; sans variation selon le genre)

	masculin		féminin		neutre
	<i>sing</i>	<i>plur</i>	<i>sing</i>	<i>plur</i>	<i>sing</i>
CS	granz	grant	grant/granz	granz	grant
CR	grant	granz	grant	granz	

Comme la première classe est majoritaire et que le *-e* s'est senti comme marque du féminin, des formes analogiques apparaissent très tôt - (l'analogie a joué de bonne heure en faveur de la 1ère déclinaison). Des mots suivants conservent le souvenir de ces adjectifs épiciens:

- *grand-mère, grand-place, grand-rue, grand-route, grand-messe, avoir grand-faim, grand-soif, pas grand-chose, à grand-peine... ; Rochefort* ; des adverbes sans marque visible du féminin : *pesamment...*

A ces deux classes il faut en ajouter une autre : 3ème classe - elle concerne les comparatifs latins, à déplacement d'accent, cf. 3ème déclinaison des noms

	masculin		féminin		neutre
	<i>sing</i>	<i>plur</i>	<i>sing</i>	<i>plur</i>	<i>sing</i>
CS	graindre	graignor	graindre	graignors	graignor
CR	graignor	graignors	graignor	graignors	

On trouve en ancien français (avec des survivances dans les comparatifs synthétiques modernes) les alternances suivantes :

- *pejor, pejus* > *pire / peior / pis minor, minus* > *mendre, moindre / menor (> mineur) / moins*

- *junior* > *joindre* / *joignor melior, melius* > *mieudre* / *meillor* / *mieuz*
- *major* > *maire* / *maior*

En ancien français, la plupart des adjectifs possèdent un comparatif analytique formé avec *plus*, comme en FM.

III - Autres déclinaisons

1) La déclinaison des pronoms relatifs et interrogatifs

Une déclinaison établit un lien entre la **forme** d'un mot et son usage dans la phrase, essentiellement la **fonction**. En français moderne, le pronom relatif continue à se décliner, puisqu'il possède des formes sujet / COD (régime direct) / COI (régime indirect), etc. C'est vrai aussi du pronom personnel, et, avec des variantes, du pronom interrogatif.

En français encore, les pronoms relatifs et interrogatifs sont quasiment les mêmes, à l'exception de *dont*. Cette confusion remonte au latin, même dans ses formes les plus anciennes. L'évolution phonétique a en outre unifié certaines formes, et rajouté à la confusion.

Une différence quand même : le pronom relatif possède un antécédent, et peut donc perdre certaines marques, comme celles du genre et du nombre, puisqu'elles sont redondantes. Ce n'est pas le cas du pronom interrogatif, qui a dû au moins conserver la distinction entre animé (humain) et inanimé ; par exemple, au régime direct : «*Qui voyez-vous ? / Que voyez-vous ?*»

- Disparition du féminin aux Ier - IIème siècles. Restent *quod* (neutre) et *qui* / *quem* (masc-fem).
- Disparition du pluriel au IVème siècle. (*quid* et *quod* se confondent, *cui* subsiste)
- Renforcement : *unde* (relatif / interrogatif = *où*, mais *où* vient de l'adverbe *ubi*) pouvait s'utiliser à la place d'un relatif précédé d'une préposition de lieu ; en latin parlé, il s'utilise lui-même avec la préposition de : *de unde* > *dont*.

En ancien français, on a le paradigme suivant :

	animé (masc-fém)	inanimé (neutre)
<i>nominatif</i> > CS	qui > qui, [ki]	quid, quod > que
<i>accusatif</i> > CR direct, COD	quem > que	quid, quod > que
<i>datif</i> > CR indirect, COI	cui > cui [kui]	quid > quoi

- Cela persiste jusqu'au XIIème siècle, puis la prononciation de *cui* et *qui* se confondent [ki], ce qui explique l'usage de *qui* derrière préposition.
- Le sujet inanimé *que* s'utilise jusqu'en moyen français ; on le retrouve dans *Adviene que pourra*. Il sera remplacé comme interrogatif par *qu'est-ce qui ?*
- Le latin possédait deux adjectifs qui jouaient un rôle relatif : *qualis* et *quantus*. Le premier a donné *quel* ; puis, substantivé par l'article (*li quels*), il a donné le pronom *lequel*, répandu à partir du XVIème siècle dans les textes juridiques, car sa clarté (genre et nombre) évitait des ambiguïtés.

2) Les démonstratifs

Comme les possessifs, les démonstratifs sont à la fois **déterminants et pronoms**.

Le latin possédait plusieurs démonstratifs, liés à une valeur spatiale, et par voie de conséquence à une personne : **hic** correspondait à la distance la plus courte, et était attaché à la 1ère personne ; **iste**, à distance proche, à la 2ème personne ; **ille**, à lointaine distance, à la 3ème personne. Ces notions de distance s'exprimaient aussi sur le plan du temps, ainsi qu'en rappel des éléments exprimés dans la phrase.

Hic est disparu, sauf au neutre, et **iste** seul a exprimé **la proximité** (rapport à la 1ère et à la 2ème personne), et **ille l'éloignement** (rapport à la 3ème personne).

En fait, ces termes sont surtout restés sous une forme renforcée à l'aide du présentatif *ecce* (= voici) : *ecce iste* > *cist* / *ecce ille* > *cil* (proximité / éloignement). On retrouve ces nuances sémantiques dans les adverbes *ci* / *là* (*là*) qui viendront les renforcer plus tard. A noter que le patois picard conserve trace de ces deux formes : *ch'l'homme* / *ch't'homme*. En parler populaire, on a toujours *sti-ci*, *sti-là*.

On a donc un double paradigme *cist* / *cil*, auquel s'ajoute ce qui reste du neutre *ecce hoc* > *ço* / *ce*. Ce dernier s'utilise comme pronom neutre, avec une utilisation beaucoup plus large qu'aujourd'hui, et beaucoup plus de force : *por ce* = "pour cela" / *ce dit-on* (voir Corneille) / *ce me semble*, aujourd'hui encore ; il prend la place du neutre des deux formes précédentes.

Les démonstratifs possèdent une forme tonique derrière préposition, *celui* / *cestui*, héritage du datif latin, cas régime 2 en ancien français. Notre pronom démonstratif viendra d'une forme tonique.

	masculin		féminin		neutre
	sing	plur	sing	plur	sing
CS	<i>cist</i>	<i>cist</i>	<i>ceste</i>	<i>cestes</i>	<i>cest</i>
CRd	<i>cest</i>	<i>cez</i>			
CRind	<i>cestui</i>		<i>cesti</i>		
CS	<i>cil</i>	<i>cil</i>	<i>cele</i>	<i>celes</i>	<i>cel</i>
CRd	<i>cel</i>	<i>ceus</i>			
CRind	<i>celui</i>		<i>celi</i>		

Plusieurs changements importants bouleverseront le système :

- Au XIIème - XIIIème siècle, *cez*, utilisé comme masculin et féminin de *cist*, gagne les formes correspondantes de *cil* (*cez* est mis pour *celes*), le *z* est prononcé *s*, et il y a neutralisation en forme unique *ces*.

- Au XIIIème, il y a création d'un *ce* analogique (comme *le / les*) utilisé comme déterminant. D'où l'existence d'un 3ème paradigme de déterminants (exclusivement) *ce / cez*, quel que soit le mode démonstratif, utilisé d'abord au cas régime.

On a obtenu un paradigme brouillé, où les oppositions (de distance) sont tombées, ce qui explique qu'on ait eu besoin de les revivifier à l'aide des adverbes *ci / là : ceus-ci / ceus-la*, d'autant que ces mots importants étaient de trop faible volume (on avait aussi déjà des formes renforcées *icil, icelui, icestui*, etc.). A noter que l'adverbe *ci* provient de *ecce hic*, et que par conséquent *celle-ci* représente un latin *ecce-illam-ecce-hic* !

- Entre le XIIIème et le XVème siècle disparaissent les formes en *i* : *celi, cesti, cist*, puis *cil* (XVème).
- Enfin, en moyen français, dès le XVème siècle, *celui* et *celle* sont utilisés le plus souvent comme pronoms, et aux XVIème - XVIIème siècles, l'opposition sémantique (spatiale) est remplacée par une opposition fonctionnelle, syntaxique : les formes survivantes de *cist* ne seront plus que déterminants (*ceste femme*), les formes survivantes de *cil* ne seront plus que pronoms (*celle, celui*).

Aujourd'hui, la valeur spatiale s'exprime à l'aide des particules *ci / là* (dans *ceci / cela / voici / voilà / celui-ci / celui-là*), mais elle a tendance à disparaître, car l'adverbe *là* peut aussi bien servir à montrer ce qu'on a sous les yeux que ce qui est lointain.

3) Les possessifs

En latin, les mêmes mots servaient **soit de déterminants soit de pronoms** : *meus / tuus / suus*, dont la déclinaison était tout à fait régulière. Au pluriel, *noster, vester* (> *voster*), *suus*.

En ancien français, on n'a pas encore la distinction actuelle pronoms / déterminants, mais l'alternance forme accentuée (tonique, forte) / forme non accentuée (atone, faible).

Le système des possessifs est complexe. Il affine la notion du pluriel en séparant la pluralité de l'objet possédé de celle des possesseurs. Ainsi, il distingue les formes toniques et les formes atones pour un seul possesseur et pour la pluralité des possesseurs.

Une innovation par rapport au latin est l'introduction des formes pour la troisième personne. C-a-d, le latin ne connaissait pas des formes spécialisées pour les possessifs: son , sa, ses, mais utilisait à leur place le génitif du démonstratif *is, ea, id*: sg. *eius*, pl. *eorum, earum*.

masculin	accentué		non accentué	
	<i>sing</i>	<i>plur</i>	<i>sing</i>	<i>plur</i>
CS	miens	mien	mes	mi
CR	mien	miens	mon	mes

- Non accentué, *meum* > *mum* > *mon*
- accentué, *meum* > *mien* (*e* bref accentué).

féminin	accentué		non accentué	
	<i>sing</i>	<i>plur</i>	<i>sing</i>	<i>plur</i>
CS	moie	moies	ma	mes
CR				

Pour s'y retrouver dans la déclinaison, il faut se souvenir de celle des noms ou des adjectifs : masculin *s/ _/ _/ s* + féminin conforme à l'usage actuel (*s* au pluriel CS et CR).

- formes accentuées : masc *miens, tuens, suens* (réfection *tiens, siens* au XIIIème) ; fém *meie* ou *moie*, etc.
- formes non accentuées : masc *mes / mon / mi / mes* ; fém sing *ma*, plur *mes* (cf FM)

PLURALITÉ DES POSSESSEURS:

sg	CS CR masc/fém	nostre	vostre	lor
pl	CS masc	nostre	vostre	
	CR masc	noz ² / nostres	voz / vostres	
pl	CS cr fém	noz / nostres	voz / vostres	

- pour plusieurs possesseurs, on trouve *nostre, vostre, lor* > *leur* (< *illorum*)

Les formes faibles ne s'utilisent que comme déterminants, devant le nom. C'est devenu l'usage actuel. A noter que le féminin peut s'élider devant voyelle, ce qu'on a conservé longtemps dans *m'amie* (> *ma mie*), *m'amour* (> faire des *mamours*), *t'ante* (> *tante*).

Les formes fortes peuvent s'utiliser comme pronoms, comme aujourd'hui, mais en fait elles s'utilisent comme de véritables adjectifs qualificatifs, en situation d'épithète ou d'attribut. Nous avons conservé quelques traces de cet usage : *un mien cousin* (épithète antéposée), *ce livre est mien* (attribut). En ancien français, on utilise fréquemment ce terme derrière un article défini ou indéfini, ou un adjectif démonstratif, ce qui donne l'impression d'une double détermination. Dans cet usage, le possessif précédé de l'article défini finira par se dispenser du nom et le représenter, bref par devenir pronom, à partir du XVIème siècle. On trouvera encore couramment des archaïsmes au XVIIème.

² atones

4) Pronoms personnels

Le latin classique n'utilisait pas de pronoms personnels sujets (la conjugaison suffisait), mais il avait des pronoms personnels compléments, comme les accusatifs *me, te, se* (réfléchi), qui se déclinaient. On trouvait aussi des formes fortes qui pouvaient servir dans des tournures d'insistance, comme les nominatifs *ego, tu*. Pour la 3ème personne, on utilisait si nécessaire des démonstratifs : *is, ille, iste*.

L'ancien français n'exprimait pas habituellement de pronom sujet à la 2ème et à la 3ème personne ; à la 1ère, parfois il en utilisait et parfois il ne le faisait pas. En français moderne, l'usage en est systématique.

Les pronoms personnels français viennent de pronoms personnels latins pour les deux premières personnes, et du démonstratif latin *ille* pour la 3ème (avec ses genres et sa déclinaison) ; celui-ci a donné aussi bien les formes sujets (*il, elle*) que les formes compléments (*le, la, lui*), ainsi que notre article défini, car on l'a utilisé comme déterminant.

Nous avons en français des formes faibles comme *me*, et des formes fortes comme *moi* ; l'origine latine est la même (*me*), mais c'est la situation, atone ou tonique, qui a fait la différence dans l'évolution phonétique. La situation, cela correspond, depuis le latin populaire, à une place par rapport au verbe : le pronom est faible, atone, devant le verbe (proclitique, conjoint), il est tonique derrière le verbe : avec une préposition, il prend son indépendance et la même force qu'un nom. Le latin classique plaçait le verbe à la fin de la phrase, le latin vulgaire probablement au centre, avec des pronoms régimes disjoints postposés au verbe.

Pronoms personnels:

singulier	1	2	3 masc	3 fém
CS	je /gie	tu	il	ele
CR d	me / moi ³	te / toi	le / lui	la / eles
CR i			li / lui	lor / eles
pluriel				
CS	nos	vos	il	eles
CR d			les / eus	les/ eles
CR i			lor/ eus	lor/ eles

³ toniques

- *je* se trouve en ancien français sous forme faible (*jo, je / j'*) ou tonique (*gié, jou*) ; origine : *ego* (réduit à *eo* > consonnification du *e* en hiatus en [j] / y/, renforcement au IIIème > (= djo), puis affaiblissement).
- *me* (latin) atone > *me / m'* ; tonique > *mei / moi*. Idem 2ème personne et le réfléchi de la 3ème.
- **3ème personne** : *ille* sous la forme *illi* perd sa 2ème syllabe en position sujet,
- il perd la 1ère en position régime ;
- indirect, il est tonique : *lui* (datif barbare *illui* au lieu de *illi* > *ellui*) ;
- le féminin *illa* > *ella* > *ele*.
- Au pluriel, *nos* et *vos* changent très peu.. le pluriel *illi* > *il* (qui recevra un *s* analogique du pluriel au XIVème ; *illas* > *eles* ; le génitif *illorum* (= d'eux) > *elloru* > *lor / leur*. [au XVIIème siècle, pour *ils ont*, le peuple disait *il ont*, les gens instruits disaient *i-z-ont* ; notre prononciation actuelle, jadis pédante, a été répandue par l'école]

5) Les articles

La création d'articles est une des innovations des langues romanes. Les articles n'existaient pas en latin, la marque du nombre et celle du genre apparaissait dans la désinence. Dès le début du français, il y a un article défini et un article indéfini. L'invention de l'article partitif date de la période médiévale. Cette modification considérable de la configuration du latin standard vers les langues romanes réside dans le passage d'une langue syntaxique flexionnelle à une langue faiblement flexionnelle mais fortement analytique. L'article et la préposition forment avec le nom des constructions analytiques. Suite à ce fort mouvement vers l'analytisme, l'indication de la personne va sortir du verbe (= pronom personnel fonction sujet) et l'indication de l'extension va sortir du nom (= article). Les articles, défini et indéfini sont deux morphèmes actualisateurs du nom.

L'indéfini, dérivé du numéral lat. *unus, -um, -a* suit le modèle de *bonus*

masc.	Sg	Pl
CS	uns	un
CR	un	uns

fém	Sg	Pl
CS	une	unes
CR	une	unes

L'article indéfini n'est pas fréquent en afr. Il sert dans :

- l'emploi numérique, dans sa valeur étymologique
- l'emploi individualisant (distinguer un parmi les autres)

Au 13e siècle, commence à se développer la valeur indéfinie de „un quelconque“. Mais. De règle générale, l'indétermination se marque par l'absence de l'article. L'idée de pluralité

appliqué à *uns* (comme collectif latin *uni*) évoque les composants dont est fait l'unité. Ex. *unes armes* (= une armure et ses pièces). Au bien pour exprimer le dual: *unes joues* = des joues.

L'article défini provient du démonstratif latin *ille* qui a par ailleurs fourni au français ses formes de pronom personnel de troisième personne, renforcé par *ecce*, le démonstratif *cil* (*celui*) présente une déclinaison particulière:

masc.	Sg	Pl
CS	li	li
CR	le	les

fém	Sg	Pl
CS	la	les
CR	la	les

Il neutralise l'opposition des genres au CR pluriel (les) et celle des nombres au SC masculin.

Au 13e s. , apparaît l'**article partitif**, issu de l'article défini et de la préposition *de*. Cette préposition usitée dans un tour du type *edere de pano* „manger du pain“, à partir de sa valeur d'éloignement d'une limite, souligne le prélèvement d'une partie d'un tout bien déterminé.

Textes de travail:

1) Serments de Strasbourg

2) Séquence (ou cantilène) de sainte Eulalie

3) La vie de saint Alexis

4) La conquête de Constantinople

1) SERMENTS DE STRASBOURG

Ergo XVI kal. marcii Lodhuvicus et Karolus in civitate quae olim Argentaria vocabatur, nunc autem Strasburg vulgo dicitur, convenerunt, et sacramenta quae eubter notata sunt, Lodhuvicus romana, Karolus vero teudisca lingua, juraverunt. Ac sicut, ante sacramentum, circumfusam plebsm, alter teudisca, alter romana lingua, allo uti sunt. Lodhuvicus, autem, quia major natu, prior exorsus sic coepit:

"Quotiens Lodharius me et hunc fratrem meum, post obitum patris nostri, insectando usque ad internecionem delere conatus sit nostis... Coacti rem ad iudicium omnipotentis Dei detulimus, ut suo nutu quid cuique deberetur contenti essemus. In quo nos, sicut nostis, per misericordiam Dei vicatores extitimus, is autem victus una cum suis quo valuit secessit...

"... post haec non contentus iudicio divino, sed hostili manu iterum et me et hunc fratrem meum persequi non caesat, insuper et populum nostrum incendiis, rapinis cedibueque devastat. Quamobrem nunc, necessitate coacti convenimus, et... hoc sacramentum inter nos in conspectu vestro jurare decrevimus.. "

Cumque Karolus haec eadem verba romana lingua perorasset. Lodhuvicus, quoniam major natu erat, prior haec deinde se nervaturum testatus est:

PRO DEO AMUR ET PRO CHRISTIAN POBLO ET NOSTRO COMMUN SALVAMENT, D' ISTI IN AVANT, IN QUANT DEUS SAVIR ET PODIR ME DUNAT, SI SALVARAI EO CIST MEON FRADRE KARLO ET IN AIUDHA ET IN CADHUNA COSA, SI CUM OM PERDREIT SON FRADRA SALVAR DIFT, IN O QUID IL MI ALTRESI FAZET. ET AB LUDHER NUL PLAID NUNQUAM PRINDRAI QUI, MEON VOL, CIST MEON FRADRE KARLE IN DAMNO SIT.

Quod cum Lodhuvicus explesset, Karolus teudisca lingua sic haec eadem verba testatus est:

In godes minna ind in thes chrietânes folches ind unsêr bêdhero gahalt nisaî, fon thesemo dage frammordes, sô fram sô mir got gewizoi indi mahd furgibit, so haldih thesan mînan brudher, sôso man mit rehtu sînan brudher scal, in thiu thaz er mig sô sama duo, indi mit Ludheren in nohheinin thing ne gegango, the mînan willon imo ce scadhen werdhen.

Sacramentum autem quod utrorumque populus, quique propria lingua, testatus eet, romana lingua sic se habet:

SI LODHUVIGS SAGRAMENT QUE SON FRADRE KARLO JURAT CONSERVAT, ET KARLUS, MEON SENDRA, DE SUO PART NON LO. S TANIT, SI IO RETURNAR NOT L' INT POIS, NE IO NE NEULS CUI EO RETURNAR INT POIS, IN NULLA AIUDHA CONTRA LODHUVIG NUN LI IV ER.

Teudisca autem lingua:

Oba Karl then eid, then er sînemo brudher Ludhuwîge gosuor, geleistit, indi Ludhuwîg mîn hêrro then er imo gesuor forbrihchit, ob ih inan es irwendem ne mag, noh ih noh thero hohhein, then ih es irwenden mag widhar Karle imo ce follusti ne wirdhit.

Quibus peractis Lodhuvicus Reno tenus per Spiram, et Karolus juxta Wasagum per Wizzunburg Warmatiam iter direxit.

(Nithard, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, p.p.P. Lauer, Paris, 1926, *Classiques de l'Histoire de France*)

À la mort de Charlemagne en 814, et après celle de son fils, Louis le Pieux en 840, ses petits-fils se disputèrent l'Empire: Lothaire (795-855), Pépin (803-838) et Louis (805-976), puis tardivement, d'un second lit, Charles (823-877). Finalement, **Charles dit le Chauve** et **Louis dit le Germanique** scellèrent une alliance contre leur frère aîné, **Lothaire**, par les *Serments de Strasbourg* (842).

Ce texte a été recueilli dans l'ouvrage *Histoire des fils de Louis le Pieux* de Nithard, homme politique, petit fils du Charlemagne. Mais, il nous a parvenu dans une copie qui date du Xe siècle, c'est-à-dire postérieure de plus de cent cinquante ans à la rédaction originale.

Quelques témoignages antérieurs à ce texte politique officiel prouvent l'existence de cette romana lingua (les Glosses de l'abbaye de Reicheneau, les Glosses de Cassel mais les *Serments de Strasbourg* (**842**)) sont réputés pour être les premiers textes rédigés en langue *vulgaire* où cette langue apparaît avec ses particularités morphologiques et sa syntaxe propre, mais on trouve le mot «françois» appliqué à la langue seulement vers le XII^e siècle.

Si le texte complet des *Serments de Strasbourg* fut écrit en latin, de courts extraits, qui devaient être lus en public, furent rédigés en deux versions: l'une en **roman** (proto-français) et l'autre en **germanique** ou tudesque (francique rhénan). Charles II le Chauve (roi de la Francie orientale) prononça le serment dans la langue des soldats de son frère, c'est-à-dire en francique rhénan; Louis II le Germanique (roi de la Francie occidentale) s'exprima en roman. Cet événement illustre aussi le mélange des langues qui avait cours à cette époque et la possibilité que les personnages influents (nobles, hauts fonctionnaires, grands commerçants, officiers, etc.) aient été généralement bilingues. Une telle situation d'échange linguistique signifie certainement que les deux langues vernaculaires étaient comprises par les aristocraties franques.

Néanmoins, on ne peut pas dire que cette nouvelle langue était ainsi parlée. Ce texte protocolaire est marqué par des tournures juridiques vraisemblablement stéréotypées. Cela étant dit, le texte des *Serments* permet de constater une certaine évolution du latin jusqu'au roman.

En comparant le **texte en latin classique** le latin populaire) et le roman rustique, il est possible de relever certaines différences au plan phonétique; on notera, par exemple, l'apparition en roman du [z] et du [h], qui proviennent d'influences germaniques. Ces lignes attestent la chute des voyelles finales (*amour* pour *amore*, *christian* pour *christiano*), à l'exception du a (*cosa* pour *causa*). Les finales nécessitaient une voyelle de soutien (*fradre* ou *fradra* pour *fratrem*); on retrouve la sonorisation des consonnes sourdes à l'intervocalique (*podir* pour **potere*, du lat classique *posse*, montre le passage de /t/ à /d/). Soulignons aussi que la langue romane avait introduit les constrictives dentales [θ] et [ð] comme en anglais dans *thing* et *this*, probablement sous l'influence du francique. Les scribes des plus anciens textes écrits en «françois», par exemple, les *Serments de Strasbourg* (842) et la *Vie de saint Alexis* (vers 1045), ont tenté par la graphie de rendre compte des sons [θ] et [ð]; on trouve dans les *Serments* la graphie *dh* (p. ex., *aiudha*, *cadhuna*) pour [ð].

Au plan morphologique, on est passé de trois genres (masculin, féminin, neutre) à deux, le neutre étant disparu; la déclinaison est passée de six cas du latin à deux en roman rustique (sujet *deus* et complément *deo*). Pour ce qui concerne la syntaxe, les prépositions paraissent

plus nombreuses et l'ordre des mots tend à rester assez libre. Des formations periphrastiques sont remarquables: *dist di en avant* (FM *de ce jour en avant*, lat. *ab hic die*), le futur *saluarai* (correspondant à l'infinitif *saluare* et à la première personne du présent de *habeo*, c'est à dire „j'ai a saluer“).

Pour les démonstratif (is, iste, ille du lat. classique) est employé la forme *cist* provenant du renforcement de *iste* par *ecce* („voici“).

Sont à souligner aussi l'emploi du *om* issu de *homo* (à l'origine de l'indéfini *on*) et celui de *fazet* (du lat. *facere* 'faire') comme verbe suppléant du verbe *saluar*. Il est représenté une des tournures fréquentes de l'ancien français: la postposition du sujet au verbe avec adverbe en tête comme le montre *si saluarai eo* – le verbe n'est plus en position finale, mais en position médiane.

Cependant, ce texte compte aussi de nombreuses traces suspectes de ce «latin des lettrés» habituellement utilisé par les chancelleries de cette époque. Notons, entre autres, l'absence de l'article (alors en usage en roman), la place du verbe en fin de phrase et surtout le conservatisme graphique comme l'absence des diphtongues (alors en usage en roman oral) et l'emploi des lettres finales dans *nunquam*, *in damno*, *conservat* (qui n'étaient plus prononcées en roman). On constate aussi que la correspondance entre la lettre et le son est aléatoire. Ainsi, le même phonème peut être transcrit par les lettres *e*, *o* ou *a* : *meon fradre Karlo*, *meon fradre Karle*, *son fradra*.

2) Voici un texte d'ancien français rédigé vers 1040 et extrait de *La vie de saint Alexis*. Dans ce document, Alexis renonce à sa femme, à sa famille et à la «vie dans le monde» pour vivre pauvre et chaste. C'est l'un des premiers textes écrits en ancien français qui nous soit parvenu. Il s'agit ici d'un petit extrait d'un poème de 125 strophes. Ce n'est donc pas une transcription fidèle de la langue parlée du XI^e siècle, même s'il faut savoir que la graphie était relativement phonétique et qu'on prononçait toutes les lettres:

Ancien français	Français contemporain
1. bons fut li secles al tens anciëneur	1. Le monde fut bon au temps passé,
2. quer fait iert e justise et amur,	2. Car il y avait foi et justice et amour,
3. si ert creance, dunt ore n'i at nul prut;	3. Et il y avait crédit ce dont maintenant il n'y a
4. tut est müez, perdut ad sa colur:	plus beaucoup;
5. ja mais n'iert tel cum fut as anceisurs.	4. Tout a changé, a perdu sa couleur:
6. al tens Nöé et al tens Abraham	5. Jamais ce ne sera tel que c'était pour les
7. et al David, qui Deus par amat tant,	ancêtres.
8. bons fut li secles, ja mais n'ert si	6. Au temps de Noé et au temps d'Abraham
vailant;	7. Et à celui de David, lesquels Dieu aima tant.
9. velz est e frailes, tut s'en vat	8. Le monde fut bon, jamais il ne sera aussi
remanant:	vaillant;
10. si'st ampairet, tut bien vait remanant	9. Il est vieux et fragile, tout va en déclinant:
11. puis icel tens que Deus nus vint	10. Tout est devenu pire, bien va en déclinant (?)
salver	11. Depuis le temps où Dieu vint nous sauver
12. nostra anceisur ourent cristïentet,	12. Nos ancêtres eurent le christianisme.
13. si fut un sire de Rome la citet:	13. Il y avait un seigneur de Rome la cité:
14. rices hom fud, de grant nobilitet;	14. Ce fut un homme puissant, de grande

15. pur hoc vus di, d'un son filz voil parler.	noblesse;
16. Eufemïen -- si out annum li pedre	15. Pour ceci je vous en parle, je veux parler d'un de ses fils.
17. cons fut de Rome, des melz ki dunc ieret;	16. Eufemïen -- tel fut le nom du père --
18. sur tuz ses pers l'amat li emperere.	17. Il fut comte de Rome, des meilleurs qui alors y étaient
19. dunc prist muiler vailante et honurede,	18. L'empereur le préféra à tous ses pairs.
20. des melz gentils de tuta la cuntretha	19. Il prit donc une femme de valeur et d'honneur,
21. puis converserent ansemble longament,	20. Des meilleurs païens de toute la contrée.
22. n'ourent amfant peiset lur en forment	21. Puis ils parlèrent ensemble longuement.
23. e deu apelent andui parfïtement:	22. Qu'ils n'eurent pas d'enfant; cela leur causa beaucoup de peine.
24. e Reis celeste, par ton cumandement	23. Tous les deux ils en appellent à Dieu parfaitement
25. amfant nus done ki seit a tun talent.	24. «Ô! Roi céleste, par ton commandement,
	25. Donne-nous un enfant qui soit selon tes désirs.»

Pour un francophone contemporain, il ne s'agit pas d'un texte français, mais plutôt d'un texte qui ressemble au latin. Pourtant, ce n'est plus du latin, mais du français, un français très ancien dont les usages sont perdus depuis fort longtemps.

L'ancien français présentait un système phonétique de transition très complexe, qui ne devait pas durer. Il possédait de nombreux sons ignorés aussi bien du latin et du roman que du français moderne. Cet ancien français du XII^e siècle se caractérise par la surabondance au plan phonétique. Il s'agit bien de surabondance plutôt que de richesse fonctionnelle, car si le nombre des voyelles et des consonnes demeure élevé, leur rendement phonologique s'avère faible.

- La prononciation des consonnes

En finale de mot, la règle était de prononcer toutes les consonnes écrites. Cependant, les lettres n'avaient pas la même valeur qu'on leur donne actuellement. Notons que, alors que dans la *Vie de saint Alexis* les lettres *th* servent parfois à identifier le son [θ] (*espethe, contrethe*). Ainsi, le *-t* final s'est prononcé [θ] (comme le *th* sourd de l'anglais) jusqu'à la fin du XI^e siècle, dans des mots comme *aimet, chantet* et *vertut*; toutefois, ce [θ] constrictif est tombé en désuétude et il devait être rare dès le début du XII^e siècle. Contrairement à ce qui se passe en français moderne, tous les *-s* du pluriel se faisaient entendre. Par exemple, *chevaliers* et les *omes* (hommes) se prononçaient [tchëvaljèrs] et [lèzom-mès]. La lettre finale *-z* des mots tels *amez* (aimez), *chantez, dolz* (doux) avait la valeur de l'affriquée [ts]. Enfin, la lettre *-l* était mouillée (palatalisée) en [λ] en fin de mot: *il* = [iλ], *soleil* = [sòlèλ], *peril* = [periλ].

Rappelons que la période romane avait introduit la prononciation d'un [h] dit «aspéré» dans des mots d'origine francique comme *honte, haine, hache, haïr, hêtre, héron. etc.* Cette prononciation du [h] s'est atténuée au cours de l'ancien français, qui finira par ne plus écrire le *h* initial dans la graphie. Par exemple, le mot « homme » du français moderne s'écrivait *ome* (du latin *hominem*) en ancien français. Le *h* graphique a été réintroduit dans les siècles

suivants soit par souci étymologique (p. ex. *ome* < lat. *hominem* > *homme*) soit pour interdire la liaison (p. ex. *harnais*, *hutte*, etc.).

L'un des traits caractéristiques de cet état de langue ancien résidait dans la présence des consonnes affriquées. Au nombre de quatre, elles correspondaient aux sons [ts], [dz], [tch] et [dj] comme dans *djihad*. Dans la graphie, elles étaient rendues respectivement par *c* (devant *e* et *i*) et *-z* en finale, par *z* à l'intérieur du mot, par *ch*, et par *g* (devant *e* et *i*) ou *j* (devant *a*, *o*, *u*). Le graphème *ë* correspond au son [e] neutre comme dans *cheval* ou *chemin*; en finale de mot, les *e* se prononçaient tous: *cire*, *place*, *argile*, d'où le [ë] dans le tableau ci-dessous.

Lettres	Son	Ancien français	Prononciation	Français moderne
c + i c + e -z	[ts]	cire place amez marz	[tsirë] [platsë] [amêts] [marts]	cire place aimez mars
-z-	[dz]	treize raizon	[treidzë] [raidzon-n]	treize raison
g + e g + i j + a j + o j + u	[dj]	gesir argile jambe jorn jugier	[djézir] [ardjilë] [djam-mbë] [djòrn] [djudjèr]	gésir argile jambe jour juger
ch-	[tch]	chief sache riche	[tchièf] [satchë] [ritchë]	chef sache riche

Dans certains mots, les consonnes nasales [m] et [n], comme on les connaît en français contemporain, avaient déjà perdu leur articulation propre à la finale dans des mots comme *pain*, *faim*, *pont*, *blanc*, *brun*, etc. En fait, la consonne nasale était combinée avec la voyelle qui la précède et on ne la prononçait plus, et ce, même si elle était conservée dans la graphie: *pain*, *bon*, *faim*, etc.

En général, en ancien français, les consonnes nasales pouvaient garder leur articulation propre et n'étaient pas nasalisées avec la voyelle précédente (comme aujourd'hui): on prononçait distinctement la voyelle nasale ET la consonne nasale. Par exemple, on prononçait les mots *bien*, *bon*, *jambe*, *sentir*, *rompre*, etc., en faisant bien sentir la consonne [n] ou [m]. Par exemple, dans l'adjectif *bonne*, non seulement la consonne était prononcée (comme aujourd'hui), mais la voyelle [ò] était nasalisée (ce qui n'est plus le cas) et la voyelle finale,

prononcée: [bon + n + nĕ], [bien + n], [djam + bĕ], [sen + tir], [rom + m + prĕ]. Il faudrait noter aussi la chute de [s] devant une consonne sourde: *hoste* > *hôte*; *maistre* > *maître*; *teste* > *tête*; *coustume* > *coutume*; *forest* > *forêt*.

- La prononciation des voyelles

Comparé au système consonantique, le système vocalique (voyelles) est encore plus complexe en ancien français du XII^e siècle. En fait, on a peine à imaginer aujourd'hui cette surabondance des articulations vocaliques dont était caractérisée l'ancienne langue française. De plus, il est difficile de déterminer si ces articulations étaient toutes des phonèmes ou si plusieurs de celles-ci correspondaient plutôt à des variantes combinatoires; certains spécialistes n'hésitent pas à croire qu'il s'agissait d'un système phonologique plutôt que simplement phonétique.

Les voyelles de l'ancien français étaient les suivantes:

- **9 voyelles orales:** [i], [é], [è], [a], [o], [ò], [ou], [u], [ĕ]

- **5 voyelles nasales:** [an], [ein], [in], [oun], [un]

- **11 diphtongues orales:** [ie], [ue], [ei], [òu], [ai], [yi], [oi], [au], [eu], [èu], [ou]

- **5 diphtongues nasalisées:** [an-i], [ein-i], [i-ein], [ou-ein], [u-ein]

- **3 triphongues:** [ieu], [uou], [eau]

Ce système donne un total impressionnant de 33 voyelles. Le français moderne en compte maintenant 16 et, par rapport aux autres langues, on peut considérer que c'est déjà beaucoup. Il s'agit là d'un système que l'on pourrait qualifier d'«anormal» dans l'histoire; d'ailleurs, il sera simplifié au cours des XIII^e siècles.

Au début du XII^e siècle, les voyelles notées avec deux lettres correspondaient à des **diphtongues**. On en comptait 16, dont 11 orales et 5 nasales. Autrement dit, toutes les lettres écrites se prononçaient. Le groupe oi était diphtongué en [oi], comme dans le mot anglais *boy* que l'on transcrirait phonétiquement [bòj] ou [bòì]; par exemple, *roi* se prononçait [ròj] (ou [ròì]). Pour les autres diphtongues, il fallait prononcer en une seule émission les deux «parties» de la voyelle: [ie], [ue], [ei], etc. Voici des exemples d'anciennes diphtongues dont on retrouve les traces encore dans la graphie d'aujourd'hui: *fou*, *voir*, *feu*, *sauver*, *saut*, *douleur*, *chaise*, *causer*, *truite*, etc. La diphtongue [au] était prononcée [ao] plutôt que [au], et elle est demeurée diphtonguée durant tout le début du Moyen Âge dans des mots comme *saut*, *sauver*, etc. Elle se réduira à [o] au cours du XVI^e siècle.

L'ancien français possédait aussi des **triphongues**: [ieu], [uou], [eau]. On en retrouve des vestiges dans des mots contemporains en [eau] comme *oiseau*, *beau*, *drapeau*; en ancien français ces mêmes voyelles étaient triphonguées, plus du tout aujourd'hui.

Au cours des XIII^e et XIV^e siècles, l'ancien français continuera d'évoluer. Ainsi, la graphie *oi* est passée de la prononciation en [oi] comme dans *boy* à [oé], puis [oè] et finalement [wè]: des mots comme *roi*, *moi*, *loi*, *toi*, etc., étaient donc prononcés [rwè], [mwè], [lwè], [twè], etc. La prononciation en [wa] était déjà attestée au XIII^e siècle, mais elle n'était pas généralisée.

Certains critiquaient cette prononciation en [wa], car elle était surtout employée par les classes modestes; elle triomphera à la Révolution française.

Il est difficile de se faire une idée de ce qu'était, au XIII^e siècle, la prononciation de l'ancien français.

À cette époque, l'écriture était phonétique: *toutes* les lettres devaient se prononcer. Par rapport à la prononciation actuelle „...**des peaux de chievres blanches**...“: [dé-po-t'chèvr' blanch], on disait donc alors, en prononçant toutes les lettres: *dé-ss péawss de tchièvress blan-ntchess*. Ce qui donne 26 articulations contre 13 aujourd'hui, où l'on ne prononce plus les -s du pluriel. C'est donc une langue qui paraîtrait rude à plus d'une oreille contemporaine.

3) LA CANTILENE DE SAINTE EULALIE

Buona pulcella fut Eulalia,
Bel avret corps, bellezour anima.

Voldrent la veintre li Deo inimi,
Voldrent la faire Diaule servir.

Elle nont escoltet les mals conselliers,
Qu'elle Deo raneiet, chi maent sus en ciel.

Ne por or ned argent ne paramenz,
Por manatce regiel ne preiement.

Niule cose non la pouret onque pleier,
La polle sempre non amast lo Deo menestier.

E por o fut presentede Maximiiën,
Chi rex eret a cels dis soure pagiens.

Il li enortet, dont lei nonque chielt,
Qued elle fuïet lo nom chrestien.

Ell'ent adunet lo suon element,
Melz sostendreïet les empedemenz,
Qu'elle perdesse sa virginitet;

Por o's furet morte a grand honestet.

Enz enl fou la getterent, com arde tost;
Elle colpes non avret, por o no's coïst.

A czo no's voldret concreïdre li rex pagiens,
Ad une spede li roveret tolir lo chief.

La domnizelle celle kose non contredist,
Volt lo seule lassier, si rouvet Krist.

In figure de colomb volat a ciel.
Tuit oram que por nos degnet preier,
Qued avuisset de nos Christus mercit
Post la mort et a lui nos laist venir
Par souve clementia.

La Sequence de sainte Eulalie (29 vers composés vers 880, présents dans un recueil de discours de saint Grégoire en latin), offre, elle, une première attestation littéraire, plus proche vraisemblablement de la langue courante de cette époque que le texte des Sérments de Strasbourg. Le texte est écrit en une forme de picard-wallon. Cette sequence est dédiée à sainte Eulalie de Mérida, elle s'inspire d'une hymne du poète latin Prudence et raconte le martyre de la sainte. Le texte offre les caractéristiques de la poésie latine rythmique, vraisemblablement pièce paraliturgique chantée.

Possède les marques de diphtongues (*bellezour, buona*). Les voyelles finales sont caduques (utilisation de *e* ou *a* pour /ə/: *pucele, cose, arde*) L'article, inconnu auparavant, est employé (*li inimi, lo nom, enl*, agglutination pour 'en lo', *la domnizelle*, etc). On trouve aussi dans ces vers la première attestation du conditionnel (*sostrendreit*).

4) Geoffroy de VILLEHARDOUIN: LA CONQUESTE DE CONSTANTINOPLE

77. La veille de la Sain Martin vindrent devant Jadres en Slavonie et virent la cité fermee de halz murs et de haltes torz, et por noïent demandesiez plus bele ne plus fort ne plus riche. Et quant li pelèrin le virent, il se merveillerent mult et distrent li un as autres: «Coment porroit estre prise tel ville par force, se Diex meïsmes nel fait?»

78. Les premieres nés vindret devant la ville et aancrerent et attendirent les autres. Et al matin fist mult bel jor et mult cler, et vinrent les galies totes et li uissiers et les auters nés qui estoient arriers, et pristrent le port par force, et rompirent la chaïne, qui mult ere forz et bien atornee; et descendirent a terre, si que li porz fu entr'aus et la ville. Lors veïssiez maint chevalier et maint serjant issir des nés, et maint bon destrier traire des uissiers et maint riche tref et maint paveillon. Ensi se loja l'ost et fu Jadres asseige le jor de la Sain Martin.

80. L'endemain de la Saint Martin issirent de cels de Jadres et vinrent parler al duc de Venise, qui ere en son paveillon, et li distrent que il li rendroient la cité et totes les lor choses, sals lor cors en sa merci. Et li dux dist qu'il n'enprendroit mie cestui plait ne autre se par le conseil non as contes et as barons et qu'il en iroit as els parler.

85. Ensi fu li consels pris. Et al matin alerent logier devant les portes de la ville, et si drecierent lor perrieres et lor mangonials et lor autres engins, dont il avoient assez. Et devers la mer dressirent les eschieles sor les nés. Lor comencierent a la ville jeter les perrieres, as murs et as tors. Einsi dura cil assals bien par cinque jorz. Et lor si mistrent lor trenchours a une tor, et cil comencierent a trencier le mur. Et quant cil dedenz virent ce, si quistrent plait tot atretel con il l'avoient refusé par le conseil a cels qui l'ost voloient depecier.

86. Ensi fu la ville rendue en la merci le duc de Venise, sals lor cors. Et lors vint li dux as contes et as barons et lor dist: «Seingnor, nos avons ceste ville conquise par la Dieu grace et par la vostre. Il est yvers entrez et nos ne poons mais movoir de ci tresque a la Pasque; et ceste

ville si est mult riche et mult bien garnie de toz biens: si la partirons par mi, si em prendromes la moitié et vos l'autre».

87. Einsi com il fu devisé si fu fait. Li Venicien si orent la partie devers le port, ou les nés estoient, et li François orent l'autre.

Geoffroi de Villehardouin (environ 1150 -1213: Maréchal de Champagne, guerrier, et premier historien dans la langue française. Sa vie est connue seulement par l'occurrence de son nom en quelques chartes et par les détails très pauvres dans son histoire.

L'oeuvre littéraire de Geoffroi de Villehardouin :

La conquête de Constantinople : La chronique de Geoffroi de Villehardouin relate l'histoire de la quatrième croisade (1202). Cette chronique fait partie de Les grands chroniques de France, qu'on écrivait entre 9e et 16e siècles. En composant son récit, l'auteur cherche à donner un sens à une croisade qui avait pour but initial la délivrance de Jérusalem et qui fut finalement détournée sur Constantinople selon le souhait des Vénitiens. L'attitude exemplaire de Villehardouin pendant la croisade lui permet de juger les autres. Il n'hésite donc pas à dénoncer les défections qui contraignirent les croisés à accepter les conditions vénitiennes ainsi que les multiples erreurs politiques et militaires, les lâchetés des uns et les parjures des autres. On ignore la date ainsi que les motivations qui amenèrent Villehardouin à dicter ses souvenirs. Il est probable qu'il fut sensible aux critiques qui s'élevaient contre les chefs de la croisade et qu'il s'interrogea sur son rôle au cours de cette aventure.

Une dizaine des paragraphes de cette chronique sont dédiés à la prise de Zadar. A part celle là, il existent deus autres chroniques où est décrite la prise de Zadar, celle de Robert de Clari et du venitien Martin De Canal. Toutes les trois sont réunies et commentées dans l'oeuvre de Petar Skok, *Tri starofrancuske kronike o Zadru u godini 1202*, Zagreb, 1951.

LE VERBE

La morphologie verbale est assez irrégulière et au cours du Moyen Age les réfections analogiques sont importantes. L'alternance vocalique affecte les radicaux de multiples verbes pour le présent de l'indicatif, du subjonctif, l'imparfait, le passé simple. De nombreuses finales disparaissent dans la prononciation et ne subsistent plus à l'écrit que comme marques morphologiques.

Le passé composé, le conditionnel, temps de créatin romane, les périphrases se développent.

Les infinitifs

Pour la morphologie verbale, il importe de distinguer trois classes de verbes:

- verbes en *-are* > *-er*
- verbes en *-ire* > *-ir* + infixe *-iss-* < *-isc-*
- verbes irréguliers: en *-ere* > *-re* ou *-oir* ou *-re*; en *-ir* > *-ire*

Les deux premières sont les plus nombreuses, pendant que la troisième n'accueille aucun néologisme et a perdu au cours de l'histoire un certain nombre des éléments au profit des classes précédents.

L'exemple du présent de l'indicatif

Une forme verbale héréditaire du latin.

La différence entre les formes (nombre de syllabes) vient de la position de l'**accent** en latin.

En latin, pour les verbes correspondant au premier et au troisième groupe, l'accent portait sur le radical aux personnes 1,2,3,6 (formes fortes) et sur la terminaison aux personnes 4,5 (formes faibles). Ainsi a-t-on pour un certain nombre de verbes des alternances vocaliques, comme *aim*, *aines*, *aine*, *amons*, *amez*, *aiment*; *veing*, *viens*, *vient*, *venons*, *venez*, *vienent*. Les alternances sont nombreuses, par ex. en *e/a* : *je lef/nous lavons* ; *oi/e* : *je doi/nous devons*... Il a aussi existé pour certains verbes des alternances syllabiques: *je desjun*, *nous disnons*; *je manjau*, *nous manjons*; *j'aiu*, *nous aidons* ; *je parole*, *nous parlons*. La première personne peut être irrégulière par rapport aux autres formes fortes: *je puis*, *tu puez*; *je truis*, *tu trueves*.

L'alternance d'accent et les évolutions phonétiques expliquent les alternances en français ; exemples, du latin populaire à l'ancien français, certaines formes obtenues ayant été conservées, d'autres refaites par analogie :

- *amat / amamus* > *aime / amons* (refait)
- *lavat / lavumus* > *leve* (refait) / *lavons*
- *tenes / tenemus* > *tiens / tenons*
- *voles / volumus* > *veux / voulons*
- *debes / debumus* > *dois / devons*

Les différences de désinences viennent des évolutions **phonétiques** différentes des **voyelles** finales. Ainsi, la voyelle *a* subsiste comme *e* muet, les autres disparaissent.

Les paradigmes correspondant aux trois groupes de verbes s'opposent par la présence ou l'absence de *-s* à la première personne et la présence ou l'absence de *-t* à la troisième personne

Résultats, du latin populaire à l'ancien français (voyelle accentuée : en gras et soulignée) :

1er groupe (-are > -er) :

latin	AF
<u>c</u> anto	chant
<u>c</u> antas	chantes
<u>c</u> antat	chante
cant <u>a</u> mus	chantons
cant <u>a</u> tis	chantez
<u>c</u> antant	chantent

Autres verbes ; exemple : dormio, simplifié en dormo :

latin	AF
<u>d</u> ormo	dor(m)
<u>d</u> ormis	dors
<u>d</u> ormit	dort
dorm <u>u</u> mus	dormons
dorm <u>i</u> tis	dormez
<u>d</u> ormunt	dorment

Évolution ultérieure :

- Pour les verbes en *-er*, extension du *e* à la 1ère personne, en particulier par analogie avec certains verbes où un *e* final avait subsisté derrière des consonnes (comme *je semble*)
- Autres verbes (ex. dormir): entre le XVème et le XVIIème siècles, extension du *s* à la 1ère personne, par analogie avec les verbes du 2ème groupe (terminés par *-isco*)

Le passé simple et le passé composé

En ancien français, le passé simple est un temps héréditaire. Il continue le parfait latin non seulement dans nombre de ses emplois, mais aussi dans sa forme même.

La morphologie du passé simple est très composite. L'ancien français connaît pour les passés faibles les formes en *a*: *amai, amas, ama, amames, amastes, amerent*; en *i*: *senti, sentis, senti, sentimes, sentistes, sentirent*; en *u*: *valui, valus, valu, valumes, valustes, valurent*; pour les

passés forts des types : en i: *vi, veīs, vit, veīmes, veīstes, virent*; en s: *dis, desis, dist, desimes, desistes, distrent*; en u: *oi, eūs, ot, eūmes, eūstes, orent*.

Le passé composé, d'origine romane, est en concurrence avec le passé simple.

Il marque le résultat présent d'une action passée, alors que le passé simple est utilisé pour marquer la succession des actions. Le passé composé va tendre à se substituer au passé simple qui se restreindra ultérieurement au temps de la narration écrite.

Le futur et le conditionnel

Les deux formes possèdent la même valeur de futur: futur absolu pour le premier puisqu'il exprime un procès postérieur au temps de référence, le présent; futur relatif pour le second qui dit un procès postérieur à un temps du passé.

1) Le futur

Les formes classiques du futur correspondaient à 2 terminaisons différentes, selon le groupe : *-bo* (*amabo*, futur de *amare*) ou *-am* (*legam*, de *legere*). Le futur en *-bo* a disparu en latin populaire. Le futur en *-am*, suite à l'évolution phonétique, tend à se confondre avec le présent, et disparaît en roman. Ce sont des formes périphrastiques (**des périphrases composées de l'infinitif du verbe latin et de des formes réduites du verbe *habere***) qui vont remplacer les formes classiques et donner le futur français (à l'exception du verbe *estre* qui a conservé un paradigme hérité du latin classique : *ier, iers, iert, iermes, ierent*).

En fait, dès le latin classique, le locuteur a le choix entre plusieurs constructions de ce type, utilisant soit le verbe *avoir* (*habeo*) derrière ou devant l'infinitif, soit les verbes *devoir* et *vouloir* (*debeo, volo*) devant l'infinitif. On comparera ces périphrases à celles du français : *j'ai à faire... / Je dois faire... / Je vais faire...* Le futur y est lié à une notion d'obligation. La forme qui l'emportera définitivement, c'est infinitif + *avoir* (au présent) : *cantare habeo* = j'ai à chanter, je chanterai.

Le verbe *avoir* (*habere, habeo* à la 1^{ère} personne du présent) n'est plus senti comme verbe, mais comme auxiliaire de conjugaison. Puis, assez vite, se soudant à la consonne *r* de l'infinitif, il devient simple désinence. Il semble que tout cela soit accompli pour la fin du IV^{ème} siècle.

cantare habeo > cantarayo (IV ^{ème}) > chanterai (2 ^{ème} pers. : > cantaras > chanteras) habere habeo > haberayo > avrai (aurai) morire habeo > mirirayo > mourrai (mourrai) / currere habeo > currerayo > corrai (courrai)
--

Il n'est guère difficile de s'apercevoir que les désinences du futur actuel **sont** les formes du verbe *avoir* au présent (*-ai / -as / -a / -ont*). Les 1^{ère} et 2^{ème} personnes du pluriel ont connu une réduction qui les a amenées à une seule syllabe (*-ons / -ez*) ; c'est la syllabe *av-* du radical originel qui est disparue, ce qui prouve bien que le verbe *avoir* n'était plus senti comme verbe mais comme désinence. Cette disparition semble aussi relativement ancienne. Même disparition, générale, de cette syllabe dans le conditionnel.

2) Le conditionnel

Pour le conditionnel, qui n'existe pas en latin, on trouve en bas latin : infinitif + verbe *avoir* à l'imparfait :

cantare habebam > cantaream > chanteraie (chanterais) / 2^{ème} pers. : > cantareas > chanteroies

Cette périphrase est plus tardive que la précédente. La nuance d'obligation y est sensible en latin tardif.

Les désinences du conditionnel ont été corrigées par la suite en même temps que celles de l'imparfait. La finale *oie* de l'imparfait a été refaite en *ais*. Au XVI^{ème} siècle, Ronsard accepte qu'on ajoute un *s* à la 1^{ère} personne : *avois* au lieu de *avoi*, par licence (poétique?), ou par utilisation de la 2^{ème} personne à la place de la 1^{ère} pour permettre une liaison, et « afin d'éviter un mauvais son ». Au XVII^{ème} siècle, le *s* final est devenu plus ou moins régulier.

Rappelons que le conditionnel se comporte soit comme un temps (de l'indicatif : le « futur du passé »), soit comme un mode (hypothèse, affirmation sous réserve, etc.).

Les périphrases verbales se multiplient. Ainsi *aller* + forme en *-ant* marque l'action en train de s'accomplir (*aller marchant, aller disant*) ; il en est de même pour *estre* + forme en *-ant* (*estre combatant*). *Aller* + infinitif souligne le futur proche; *venir de* + infinitif, le passé récent.

Le nouvel état de langue

Le système fondé sur des désinences disparaît, il est donc remplacé par un autre déjà amorcé en fait en latin populaire parlé :

- changement de l'ordre des mots ;
- usage de mots-outils, en particulier les prépositions.

Le verbe est principalement en position médiane dans la proposition, l'ancien français comme les autres langues romanes est une langue à ordre verbe-objet; la place avant le verbe, tonique, est occupée par le sujet (l'ordre sujet-verbe tendait à prévaloir) ou par le des compléments qui entraînent l'inversion du sujet. Ultérieurement, la première place sera essentiellement celle du sujet, précédé d'éléments circonstanciels.

Dans l'interrogation, un certain nombre d'innovations permettant de conserver le sujet avant le verbe entrent en concurrence avec l'inversion du sujet. L'emploi de la périphrase est ce que (quand est ce qu'il vient?) permet de conserver un groupe sujet-verbe.

1) L'ordre des mots dans la phrase :

En latin, pour dire «Pierre frappe Paul», on pouvait varier : *Petrus Paulum ferit* / *Paulum Petrus ferit* / *Paulum ferit Petrus...*

Le français moderne n'a qu'une construction : sujet + verbe + COD. Cette tendance s'observe déjà dans les textes de langue vulgaire ou tardive.

En ancien français, il faut se fier aux désinences, car l'ordre des mots peut être similaire à l'ordre moderne, mais il peut aussi ne pas l'être. Ainsi, un nom terminé par un *s*, derrière le verbe, est un sujet singulier, si le verbe est au singulier. Le COD peut donc se trouver devant le verbe. Le verbe n'a pas forcément (pas souvent) de pronom sujet, et il ne faut pas prendre le COD ou l'attribut pour un sujet, à cause de sa place :

- *Chevaliers sui* = je suis un chevalier
- *L'escut li freint et l'osberc li derumpt* (Roland) = il lui brise l'écu et lui rompt le haubert
- *Muntet li reis* (Roland) = le roi monte
- *Amener fait Balans son bon ceval* = Balan fait amener son bon cheval

2) Prépositions et ordre des mots : l'exemple du complément du nom

- en latin : il est exprimé par le génitif, placé devant ou derrière le nom dont il dépend : *Petri filius* = le fils de Pierre.

- en ancien français, on a la concurrence de 3 constructions :

- celle qui vient de la construction latine, avec cas régime absolu seul : *la fille le roi* = la fille du roi / *la Dieu merci* = la miséricorde de Dieu (archaïque, surtout avec Dieu)
- le cas régime précédé de la préposition *à* : *la fille a un roi* (indétermination) *l'ostel au vilain* = la maison du paysan (qui n'a pas un titre élevé)
- le cas régime précédé de la préposition *de* : *fille de roi* = de la race des rois (choses, abstractions, classe sociale...).

- ultérieurement, actuellement :

- le complément du nom se situe derrière le nom dont il dépend, relié par une préposition.

- survivances :

- Des noms de lieux : *Pont-L'Evêque* / *la place Victor Hugo*
- *un fils à papa* / *le vélo à mon frère* (langue populaire)

LE MOYEN FRANÇAIS

L'état du moyen français

Le moyen français (XIV^e et XV^e siècles) et la Renaissance (XVI^e siècle)

Le période d'instabilité politique, sociale et économique (guerre de Cent Ans avec l'Angleterre, guerres civiles, pestes, famines) favorisa un mouvement de relâchement linguistique. Tout le système de l'ancien français se simplifia. Les nombreuses diphtongues et triphthongues disparurent en se réduisant à des voyelles simples dans la langue parlée. Les lettrés de l'époque réagirent en exigeant de conserver des graphies qui ne correspondaient plus à la langue orale; seule la langue écrite conserva les traces de la prononciation de l'époque précédente dans des mots comme *oiseau* (prononcé aujourd'hui *wazo*, mais avec toutes les lettres à l'époque), ainsi que *peau*, *fou*, *fleur*, *coeur* ou *saoul*. On eut aussi tendance à restituer des consonnes doubles disparues en ancien français (p. ex., *belle* pour *bele* d'après le latin *bella*, *flamme* pour *flame* d'après *flamma*, etc.).

La déclinaison issue du latin et réduite à deux cas en ancien français tomba également, favorisant ainsi une stabilisation de l'ordre des mots dans la phrase (sujet + verbe + complément); les prépositions et les conjonctions se développèrent beaucoup, ce qui rendit la phrase plus complexe. Les conjugaisons verbales se régularisèrent et se simplifièrent. Par rapport à l'ancien français, de nombreux mots disparurent, notamment les termes régionaux.

Si la langue française parlée était laissée à elle-même, il n'en fut pas ainsi pour la langue écrite. L'orthographe française demeurait encore très proche du latin, même si linguistiquement le français s'en était considérablement écarté. On pourrait même parler de *latin francisé*. Les traits les plus marquants du moyen français concernent le lexique et l'orthographe. Le français se répandit de plus en plus en France et gagna des positions réservées naguère au latin, mais celui-ci prit sa revanche en envahissant la langue victorieuse au moyen d'emprunts massifs.

L'invasion du latin savant

Dès le XIII^e siècle, le latin savant avait fait son apparition dans le vocabulaire français, mais, au XIV^e siècle, ce fut une véritable invasion de latinismes. Au terme de ce siècle, les emprunts au latin devinrent tellement nombreux que les termes français parurent ensevelis sous la masse des latinismes. Il est vrai qu'un grand nombre de ces mots ne connurent qu'une existence éphémère (*intellectif*; *médicinal*, *supplémentaire*, etc.), mais la plupart réussirent à demeurer (*déduction*, *altercation*, *incarcération*, *prémisse*, etc.).

C'est à cette époque que la langue française doit l'apparition des **doublets**, c'est-à-dire deux mots de même origine étymologique, dont l'un a suivi l'évolution phonétique normale (latin populaire), alors que l'autre a été emprunté directement au latin classique (parfois au grec) après quelques siècles. Ainsi, *hôtel* et *hôpital* sont des doublets; ils proviennent tous deux du même mot latin *hospitalis*, mais l'évolution phonétique a abouti en français à *hôtel* (une forme courte), tandis que, quelques siècles plus tard, l'emprunt a donné *hospital*, puis *hôpital* (une forme longue). Le mot latin d'origine populaire est toujours le plus éloigné, par sa forme, du mot latin classique. On compte probablement quelques centaines de doublets qui ont été formés au cours de l'histoire. Nous n'en citons ici que quelques-uns; on constatera que les doublets ont toujours des sens différents, parfois très éloignés l'un de l'autre:

Mot latin > français populaire / français savant

rigidus > raide/rigide	acer > aigre/âcre
parabola > parole/parabole	masticare > mâcher/mastiquer
fragilis > frêle/fragile	senior > sieur/seigneur
pendere > peser/penser	capsa > châsse/caisse
integer > entier/intègre	ministerium > métier/ministère
legalis > loyal/légal	scala > échelle/escale
liberare > livrer/libérer	causa > chose/cause
fabrica > forge/fabrique	porticus > porche/portique
auscultare > écouter/ausculter	simulare > sembler/simuler
absolutum > absous/absolu	operare > oeuvrer/opérer
capitalem > cheptel/capitale	strictum > étroit/strict
captivum > chétif/captif	potionem > poison/potion
claviculum > cheville/clavicule	frictionem > frisson/friction
advocatum > avoué/avocat	tractatum > traité/tract
singularis > sanglier/singulier	pedestrem > piètre, pitre/ pédestre

Il faut voir, dans cette période du français, l'influence des clercs et des scribes instruits et puissants dans l'appareil de l'État, ainsi que dans la vie économique de la nation. Ces gens, imprégnés de latin, éblouis par les chefs-d'oeuvre de l'Antiquité et désireux de rapprocher la langue parlée (celle des «ignorants») de celle représentant tout l'héritage culturel du passé (le latin), dédaignèrent les ressources dont disposait alors le français. Si les latiniseurs avaient été formés à la philologie romane, ils auraient sans doute habillé les mots «à la mode romane» ou *vulgaire* (du latin *vulgus* qui signifiait «peuple»), mais ce ne fut pas le cas. Ces «écumeurs de latin», comme on les appelait, connurent un succès retentissant auprès des grands de ce monde, qui leur prodiguèrent maints encouragements.

Ce faisant, les latiniseurs éloignèrent la langue française de celle du peuple: ce fut le début de la séparation entre la langue écrite et la langue parlée. Le français perdit la prérogative de se développer librement: il devint le domaine des lettrés, des poètes et des grammairiens. En supposant que 15 millions de Français étaient des sujets du roi, on peut penser que quelque 40 000 d'entre eux savaient lire et que le tiers (presque tous les clercs) de cette mince fraction trouvait l'occasion de lire les textes que nous avons aujourd'hui sous la main. On peut estimer que pas plus de 2 % de la population pouvait pratiquer ce français écrit. Le peuple parlait *patois*, un terme apparu au Moyen Âge pour désigner un «parler incompréhensible», le «langage des animaux» ou un comportement «grossier», sans qu'il ne soit fait référence à un parler régional particulier.

Les textes de travail:

1) Rabelais, *Pantagruel*

2) Du Bellay, *Défense et illustration de la langue française*

1) Rabelais, *Pantagruel*

Chapitre 6

Comment Pantagruel rencontra un Limosin qui contrefaisoit le langaige Francoys.

Quelque jour, je ne sçay quand, Pantagruel se pourmenoit après soupper avecques ses compaignons par la porte dont l'on va à Paris. Là rencontra un escolier tout jolliet, qui venoit par icelluy chemin ; et, après qu'ilz se furent saluez, luy demanda : " Mon amy, d'ont viens tu à ceste heure ? L'escolier luy respondit : " De l'alme, inclyte et celebre academie que l'on vocite Lutece. Qu'est ce à dire ? dist Pantagruel à un de ses gens ? C'est (respondit-il), de Paris. Tu viens doncques de Paris, dist il ? Et à quoy passez vous le temps, vous aultres messieurs estudiens, audict Paris ? " Respondit l'escolier : " Nous transfretons la Sequane au dilucule et crepuscule ; nous deambulons par les compites et quadrivies de l'urbe ; nous despumons la verbocination latiale, et, comme verisimiles amorabonds, captions la benevolence de l'omnijuge, omniforme, et omnigene sexe feminin. Certaines diecules nous invisons les lupanars, et en ecstase venerique, inculcons nos veretres es penitissimes recesses des pudendes de ces meritricules amicalissimes ; puis cauponisons es tabernes meritoires de la Pomme de Pin, du Castel, de la Magdaleine et de la Mulle, belles spatules vervecines perforaminées de petrosil. Et si, par forte fortune, y a rarité ou penurie de pecune en nos marsupies, et soyent exhaustes de metal ferruginé, pour l'escot nous dimittons nos codices et vestes opignerées, prestolans les tabellaires à venir des Penates et Lares patriotiques. " A quoy Pantagruel dist : " Que diable de langaige est cecy ? Par Dieu, tu es quelque heretique. Seigneur, non, dit l'escolier, car libentissiment, dès ce qu'il illucesce quelque minutule lesche du jour, je demigre en quelc'un de ces tant bien architectez monstiers, et là, me irrorant de belle eue lustrale, grignotte d'un trançon de quelque missicque precation de nos sacrificules ; et, submirmillant mes precules horaires, elue et absterge mon anime de ses inquinamens nocturnes. Je revere les Olimpicoles. Je venere latricialement le supernel Astripotent. Je dilige et redame mes proximes. Je serve les prescriptz Decalogiques et, selon la facultatule de mes vires, n'en discede le late unguicule. Bien est veriforme que, à cause que Mammone ne supergurgite goutte en mes locules, je suis quelque peu rare et lend à supereroger les eleemosynes à ces egenes queritans leurs stipe hostiatement. Et bren, bren ! dist Pantagruel, qu'est ce que veult dire ce fol ? Je croyz qu'il nous forge icy quelque langaige diabolique et qu'il nous chermes comme enchanteur. " A quoy dist un de ses gens : " Seigneur, sans doubte, ce gallant veult contrefaire la langue des Parisians ; mais il ne faict que escorcher le latin, et cuide ainsi pindariser, et luy semble bien qu'il est quelque grand orateur en francoys, parce qu'il dedaigne l'usage commun de parler. " A quoi dict Pantagruel : " Est il vray ? " L'escolier respondit : " Signor Missayre, mon genie n'est point apte nate à ce que dict ce flagitiose nebulon, pour escorier la cuticule de nostre vernacule Gallicque, mais vice versemment je gnave opere, et par veles et rames je me enite de le locupleter de la redundance latinicome. Par Dieu (dist Pantagruel) je vous apprendray à parler. Mais devant, responds moy : dont es tu ? " A quoy dist l'escolier : " L'origine primeves de mes aves et ataves fut indigene des regions Lemovicques, où requiesce le corpore de l'agiotate saint Martial. J'entens bien, dist Pantagruel ; tu es Lymosin, pour tout potaige. Et tu veulx icy contrefaire le Parisian. Or vien çza, que je te donne un tour de pigne ! " Lors le print à la gorge, luy disant : " Tu escorche le latin ; par saint Jean, je te feray escorcher le renard, car je te escorcheray tout vif. " Lors commença le pauvre Lymosin à dire : " Vée dicou, gentilastre ! Ho, saint Marsault, adjouda my ! Hau, hau, laissas à quau, au nom de Dious, et ne me touquas grou ! " A quoy dist Pantagruel : " A ceste heure parle tu naturellement. " Et ainsi le laissa, car le pauvre Lymosin conchioit toutes ses chausses, qui estoient faictes à queheue de merluz, et non à plein fons ; dont dist Pantagruel : " Saint Alipentin, quelle civette ! Au diable soit le mascherabe, tant il put ! " Et le laissa. Mais ce luy fut un tel remord toute sa vie, et tant fut alteré qu'il disoit souvent que Pantagruel le tenoit à la gorge, et, après quelques années, mourut de la mort Roland, ce faisant la vengeance divine et nous demonstant ce que dit le philosophe et Aule Gelle : qu'il nous convient parler selon le langaige usité, et, comme disoit Octavian Auguste, qu'il fault eviter les motz espaves en pareille diligence que les patrons des navires evitent les rochiers de mer.

L'influence de la langue italienne à la Renaissance

Il ne faut pas oublier qu'à l'époque de la Renaissance la plupart des Français — soit 99 % — ne parlaient pas le français, mais leur langue régionale (issue du roman) appelée *patois*. C'est dans ces langues que les prêtres s'adressaient à leurs ouailles; lorsque les enfants allaient dans les écoles de village, c'est également dans ces langues qu'ils apprenaient les préceptes de leur religion et parfois certains rudiments d'écriture. On ne parlait français qu'à Paris et au sein des classes aristocratiques du nord de la France.

Le XVI^e siècle fut marqué par la prépondérance de l'Italie dans presque tous les domaines en raison de sa richesse économique, sa puissance militaire, son avance technologique et scientifique, sa suprématie culturelle, etc. Aussi, il n'est pas surprenant que les Français aient été fascinés par ce pays et qu'ils aient cédé à une vague d'italomanie, que la langue reflète encore aujourd'hui.

Après les guerres d'Italie qui s'étalèrent de 1494 à 1559, Français et Italiens tissèrent des liens étroits et pacifiques. De nombreux Italiens allèrent poursuivre leur carrière à la cour du roi de France et les mariages diplomatiques, comme celui de Catherine de Médicis avec Henri II, amenèrent à la cour des milliers d'intellectuels, d'artistes et de scientifiques italiens. Régente de France pendant près de 20 ans, Catherine de Médicis sut régner avec une poigne de fer et favorisa le développement des arts... italiens. Mais la cour de France se raffina en s'italianisant.

Cette influence culturelle se refléta nécessairement dans la langue française. Des milliers de mots italiens pénétrèrent dans la langue française, notamment des termes relatifs à la guerre (*canon, alarme, escalade, cartouche*, etc.), à la finance (*banqueroute, crédit, trafic*, etc.), aux mœurs (*courtisan, disgrâce, caresse, escapade*, etc.), à la peinture (*coloris, profil, miniature*, etc.) et à l'architecture (*belvédère, appartement, balcon, chapiteau*, etc.), sans compter les domaines du vêtement, de l'alimentation, de l'équitation, de la musique, etc. Bref, une véritable invasion de quelque 8000 mots, dont environ 10 % sont utilisés encore aujourd'hui. Beaucoup d'écrivains s'élevèrent alors en vain contre cette intrusion dans la langue française et cette manie de s'italianiser à tout prix.

L'interventionnisme linguistique

Avec ses 15 millions d'habitants, la France restait le pays le plus peuplé d'Europe et les impôts rendaient le roi de France plus riche que ses rivaux, ce qui contribua à asseoir son autorité et à promouvoir sa langue. Une autre cause explique également l'expansion du français à cette époque: l'interventionnisme de l'État sur la langue. Déjà, en 1510, une ordonnance de Louis XII «sur la réformation de la justice» prescrivit le déroulement de certains actes judiciaires, soit les enquêtes civiles et les procédures, en «vulgaire et langage du pays» (et non plus en latin):

Ordonnons [...] que dorénavant tous les procès criminels et lesdites enquêtes, en quelque manière que ce soit, seront faites en vulgaire et langage du pays [...] autrement ne seront d'aucun effet ni valeur.

À l'époque, le français, plutôt que le latin, commençait à être perçu comme un moyen d'unifier la justice tout en la rendant plus proche du peuple. Mais l'événement le plus important fut la célèbre ordonnance royale de François I^{er} en 1539: **l'édit de Villers-**

Cotterêts. C'est dans son château de Villers-Cotterêts que François I^{er} signa l'édit qui imposait le français comme langue administrative au lieu du latin. Le même édit obligeait les curés de chacune des paroisses du royaume de tenir un registre des naissances: ce fut le début de l'état civil. Voici les articles concernant la langue française:

Article 50

Que pour les sépultures des personnes tenant bénéfices sera fait registre en forme de preuve pour les chapitres, collèges, monastères et curés, qui fera foi pour la preuve du temps de la mort, duquel sera fait expressément mention desdits registres pour servir au jugements des procès ou il serait question de prouver ledit temps de la mort, à tout le moins quant à la récrance. [Littér: Les sépultures doivent être enregistrées par les prêtres, qui doivent mentionner la date du décès.]

Article 51

Aussi sera fait registre, en forme de preuve, des baptêmes, qui contiendront le temps et l'heure de la naissance, et par l'extrait dudit registre, se pourra prouver le temps de majorité ou minorité, et fera pleine foi à cette fin.

Article 110

Afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence des arrêts de nos cours souveraines, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait ni puisse avoir ambiguïté ou incertitude, ni lieu à demander interprétation.

Article 111

Nous voulons donc que dorénavant tous arrêts, et ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines ou autres subalternes et inférieures, soient des registres, enquêtes, contrats, testaments et autres quelconques actes et exploits de justice ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel français et non autrement.

Cette mesure royale fit ainsi du français *la langue de l'État*, mais elle n'était point dirigée contre les parlers locaux, juste contre le latin d'Église. Néanmoins, au cours de cette époque, notamment entre 1450 et 1550, les langues occitanes (auvergnat, limousin, gascon, languedocien, provençal) disparurent des archives administratives et judiciaires dans le midi de la France. Évidemment, l'Église s'opposa avec obstination à cette «réforme» qui ravalait le latin en seconde place après le français. Elle réprima même par le fer et par le feu les mouvements qui préconisaient la «translation» des livres saints en «langue vulgaire». Néanmoins, vers 1520 environ, la Bible et l'Évangile furent traduits en français et tous les calvinistes de France ou de Suisse s'évertuèrent à les répandre sous cette forme, au grand dam de la hiérarchie catholique. Bon gré mal gré, les polémiques «religieuses» finirent toutes par être écrites en français, aussi bien qu'en latin.

De plus, l'imprimerie favorisa la diffusion du français: il parut plus rentable aux imprimeurs de publier en français qu'en latin en raison du nombre plus important des lecteurs en cette langue. Cela dit, c'est à cette époque que les francophones d'aujourd'hui doivent leur déplorable orthographe dont ils subissent maintenant les servitudes. Certains esprits de la Renaissance furent sensibles à la gêne qu'imposait l'orthographe avec ses complications. Il semble que les écrivains, les lettrés et les gens du monde abdiquèrent en faveur des typographes et leur laissèrent le soin d'écrire le français comme ils le jugeaient bon, c'est-à-dire de façon plus savante et plus complexe. Ces typographes, une espèce alors très à la mode, furent responsables de biens des traditions, parfois fort sottes et bien encombrantes; les typographes étaient payés en fonction de la longueur des mots! Ce sont eux qui, voulant rendre compte des originalités du français, ont recouru, entre autres, à la technique des accents, de la cédille et de l'apostrophe. Dès cette époque, il était déjà reconnu que la graphie du français paraissait si bizarre que les gens distingués pouvaient l'ignorer sans rougir, mais les spécialistes tatillons (typographes, imprimeurs, lettrés, etc.) étaient tenus de l'observer.

L'ORTHOGRAPHE

II - Le moyen français

Le français du XIII^{ème} siècle s'est déjà profondément modifié, sur tous les plans : phonétique (avec un raccourcissement de tous les mots), morphologique (simplifications des désinences), syntaxique (ex : l'ordre des mots), lexical (enrichissement du vocabulaire). Mais l'orthographe se fige alors que la prononciation continue d'évoluer. Du XIII^{ème} au XVI^{ème} siècle, nombre de tentatives auront lieu pour modifier l'orthographe des mots, particulièrement à la Renaissance. Les grammairiens ou les poètes y joueront un rôle important, mais aussi les imprimeurs.

L'amélioration de l'alphabet au XVI^{ème}, nous l'avons signalé dans la partie précédente.

L'utilisation de lettres destinées à améliorer la lisibilité :

- **h** : *huile* (< *oleum*), distingué de *ville* (ils étaient homographes) ; idem : *huis* (*ostium*), *huit* (*octo*), *huître* (*ostreum*), pour signaler que le *u* initial était voyelle.
- **y** : à la finale, parce qu'il est plus lisible (idem, l'adverbe *y*), *littera legibilior*
- on écrit l'article *ung* pour le distinguer du nombre 7 (VII, vii)
- *mout* > *moult* (étymologie *multum*) abrégé *mlt*, parce que le *l* est plus visible

=> on utilise les consonnes latines les plus faciles à repérer.

Le recours systématique à l'étymologie, qui donne une identité aux mots, et / ou permet de les distinguer de leurs homophones :

- *vin* / *vingt* (*viginti*) *cor* / *corps* (*corpus*) *temps* (*tempus*) / *tant* (*tantum*)
- + confusions évitées dans l'écriture manuscrite : *lou* > *loup* / *l'on donter* > *dompter* / *douter*
- *devoir* (*debere*) *faict* (*factum*) *homme* (*homo*)
- des lettres non étymologiques, mais permettant de distinguer les homonymes : on avait 3 mots *pois*, Robert Estienne a proposé d'écrire des *pois* / un *poids* / de la *poix*
- Des erreurs se sont produites, car l'étymologie n'était pas une science bien précise :

six < *sex*, mais *dix* < *decem poids* < *pensum* (et non *pondum*)

legs vient de *laisser*, non de *léguer* ; *sceau* vient de *sigillum*, sans *c* (admis ensuite par l'Académie)

- L'étymologie permet aussi de rapprocher les mots de leur famille : *grant* > *grand* + *grande*, *grandeur*
- Ces corrections unificatrices sont à rapprocher des modifications lexicales, avec utilisation de préfixes et suffixes identiques tirés du latin, ce qui tend à donner une unité à la langue.

Ces modifications sont essentiellement **consonantiques** : par addition de consonnes ; mais ce sont des lettres muettes ; leur utilité est visuelle, elle est **logogrammique**, l'orthographe prend un aspect **idéographique**, donc non phonétique.

Le recours aux **accents**, dans le même but logogrammique : le verbe *avoir* a été écrit *il ha*, avant qu'on mette un accent grave sur la préposition. Tous les accents graves sur des lettres autres que *e* ont ce même but (*à*, *où*, *là*)

Les consonnes doubles :

- les consonnes nasales doubles *nn* et *mm* sont des graphies historiques ; elles correspondent à une prononciation : voyelle nasalisée + consonne nasale (une *année* [âne], un *homme* [ôm], une *femme* [fâm], la *grammaire* [grâmɛR], cf *Les Femmes savantes*). La voyelle, nasalisée au XIème, s'est ensuite dénasalisée, aux XVIème - XVIIème, le plus tardivement pour le *on* [ô]. On a donc d'abord écrit *an* pour [ã] + 2ème consonne *n*. On n'a pas de consonnes nasales doubles après *u* et *i* (*une cuisine*) car ces voyelles se sont dénasalisées très tôt.
- Les autres consonnes doubles ont en général servi à marquer la prononciation, comme celle du *è* ouvert, donc l'usage de consonnes additives pour marquer des voyelles nouvelles (E / O) ; mais ce procédé entrera en concurrence avec l'accent grave.

Toutes ces modifications sont dues à des spécialistes de la langue, comme Meigret ou Robert Estienne, à des écrivains comme Ronsard (plus tard, Corneille), mais aussi à des utilisateurs particuliers de la langue écrite, les praticiens des écritures judiciaires ; et beaucoup aux **imprimeurs**, le plus important étant sans doute **Geoffroy Tory** au XVIème siècle (1480-1533), correcteur et premier imprimeur royal, principal réformateur de l'orthographe française à son époque. Ce sont les imprimeurs qui ont fait naître la notion d'orthographe en France, entre 1520 et 1530. Ils avaient un grand besoin de règles unificatrices, de même que les rédacteurs judiciaires (pour que les lois ou les jugements soient compris partout).

- Pour être précis, il y a eu deux tendances successives et plus ou moins contradictoires. La première est liée aux impératifs de l'écriture manuelle. On a étoffé les mots pour les rendre plus lisibles et reconnaissables, en particulier les monosyllabes, qui étaient devenus nombreux suite à l'évolution phonétique. On trouve là l'action des scribes de l'administration royale. Leur orthographe était la plus adaptée avant l'invention de l'imprimerie.
- Les imprimeurs, eux, avaient un grand besoin de clarté. Par rapport à ce que l'on peut appeler des " gribouillis " en écriture gothique ou bâtarde (gothique / caroline), les imprimeurs ont voulu des mots bien séparés, et ont préféré un système de voyelles

accentuées plutôt qu'une addition de consonnes ; mais cette orthographe plus facile à lire a mis plus de deux siècles à s'imposer, suite aux lourdeurs et résistances dans un pays très centralisé politiquement, et où la langue était soumise à l'influence des lettrés et des pédants.

Exemple d'orthographe " moyenne " à la Renaissance :

*Si iamais rochers et bois
Ma force dans soy sentirent
Si sous ma vois, sous mes dois
S'arrachans ils me suiurent,
Suiués rochers, et avecq'vostre Orphee
Admirés moy d'vn grand Roy le Trophee...*

(E. Jodelle, 1558)

Codifications de la langue

Les manuels de latin sont de variés succès de librairie, mais en même temps les éditions de grammaire du français sont, elles, en nombre très limité, généralement une seule par titre, ce qui prouve qu'elles ont une diffusion restreinte. La grammaire de Palsgrave, *Lesclarcissement de la langue Francoyse* (1530), est en anglais, et celle de Sylvius (1531) est en latin. Sylvius montre que le français est dérivé du latin. La première grammaire en français, celle de Louis Meigret, *Tretté de la grammere françoese* de 1550, inaugure les grammaires rédigées exclusivement en cette langue, comme celle que Robert Estienne entreprend en 1557 en fustigeant les nouveautés de Meigret et les picardismes de Sylvius. Il existe parallèlement des grammaires françaises exclusivement en latin à l'usage des étrangers. Le premier dictionnaire du français, le *Dictionnaire Francoislain* de Robert Estienne en 1539, avec définitions en latin, est contemporain de l'ordonnance de Villers-Cotterêts et une édition est donnée dix ans plus tard avec nombreux ajouts, en particulier de la langue juridique. Estienne a, en fait, fait l'adaptation de son *Dictionarium latinogallicum* de 1531. même si tout au long du siècle le français prend une place plus importante dans les rubriques, c'est encore en latin que sont donnés les correspondants dans la version de Jean Nicot, *Thresor de la langue françoise* (1660). Les premiers dictionnaires unilingues n'apparaissent en français qu'à la fin du 17^e siècle. À côté du dictionnaire bilingue, la mode est au 16^e s. aux dictionnaires plurilingues; le *Claepin* de l'italien Calepino, tout d'abord de deux langues (latin et grec), connaît les éditions de douze langues à la fin du siècle.

A rappeler: Faust Vrančić et son *Dictionnarum quinque nobilissimarum Europae linguam Latinae, Italice, Germanice, Dalmaticae et Ungaricae* (1595).

Le bon usage

La réflexion sur la meilleure langue française.

Dante (14^e s.) dans son traité *De vulgari eloquentia* (publié en 1529), avait jeté les bases de l'italien illustre, langue éminemment artificielle, créée à partir des variétés de l'italien. En France, c'est Rabelais qui créa un illustre français, langue artificielle et composite comparable à l'illustre italien revendiqué par Dante.

Le débat sur le meilleur usage anime le XVI^e s. français. Chez les premiers théoriciens, comme le grammairien Sylvius, il y a création de modèles théoriques fondés sur une prétendue pureté originelle de la langue et sur un souci de donner une norme artificiellement définie. Au milieu du siècle, on tend à rationaliser la langue à partir de modèles fournis par l'usage du peuple considéré comme „souverain seigneur de la langue“. La réflexion touche les modèles de la langue écrite. Pour que la langue vulgaire acquière un vrai statut de langue, il faut qu'elle ait ses auteurs d'excellence, „ses Cicérons, ses Virgiles, ses Homères et ses Démosthènes“.

2) Texte fondateur de la littérature française, *La défense et illustration de la langue Française* de **Joachim du Bellay** est un manifeste littéraire, écrit en 1549, qui rassemble les idées des poètes de la Pléiade.

CHAPITRE III : Pourquoi la langue française n'est si riche que la grecque et latine

Et si notre langue n'est si copieuse et riche que la grecque ou latine, cela ne doit être imputé au défaut d'icelle, comme si d'elle-même elle ne pouvait jamais être sinon pauvre et stérile : mais bien on le doit attribuer à l'ignorance de nos majeurs, qui, ayant (comme dit quelqu'un, parlant des anciens Romains) en plus grande recommandation le bien faire, que le bien dire, et mieux aimant laisser à leur postérité les exemples de vertu que des préceptes, se sont privés de la gloire de leurs bienfaits, et nous du fruit de l'imitation d'iceux : et par même moyen nous ont laissé notre langue si pauvre et nue qu'elle a besoin des ornements, et (s'il faut ainsi parler) des plumes d'autrui. Mais qui voudrait dire que la grecque et romaine eussent toujours été en l'excellence qu'on les a vues du temps d'Homère et de Démosthène, de Virgile et de Cicéron ? et si ces auteurs eussent jugé que jamais, pour quelque diligence et culture qu'on y eût pu faire, elles n'eussent su produire plus grand fruit, se fussent-ils tant efforcés de les mettre au point où nous les voyons maintenant ? Ainsi puis-je dire de notre langue, qui commence encore à fleurir sans fructifier, ou plutôt, comme une plante et vergette, n'a point encore fleuri, tant s'en faut qu'elle ait apporté tout le fruit qu'elle pourrait bien produire. Cela certainement non pour le défaut de la nature d'elle, aussi apte à engendrer que les autres, mais pour la coulpe de ceux qui l'ont eue en garde, et ne l'ont cultivée à suffisance, mais comme une plante sauvage, en celui même désert où elle avait commencé à naître, sans jamais l'arroser, la tailler, ni défendre des ronces et épines qui lui faisaient ombre, l'ont laissée vieillir et quasi mourir. Que si les anciens Romains eussent été aussi négligents à la culture de leur langue, quand premièrement elle commença à pulluler, pour certain en si peu de temps elle ne fût devenue si grande. [...] Le temps viendra (peut-être) et je l'espère moyennant la bonne destinée française que ce noble et puissant royaume obtiendra à son tour les rênes de la monarchie, et que notre langue (si avec François n'est du tout ensevelie la langue française) qui commence encore à jeter ses racines, sortira de terre, et s'élèvera en telle hauteur et grosseur, qu'elle se pourra égaler aux mêmes Grecs et Romains, produisant comme eux des Homères, Démosthènes, Virgiles et Cicérons, aussi bien que la France a quelquefois produit des Périclès, Nicias, Alcibiades, Thémistocles, Césars et Scipions.

La norme est recherchée par Vaugelas, dans ses fameuses *Remarques sur la Langue Française utiles à tous ceux qui veulent bien parler et bien écrire* (1647) qui eurent un grand succès; c'est „la façon d'écrire de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs de temps...“ Tout le 17^e siècle est le siècle des Remarques, qui observent la langue française et disent le bon usage et, comme Vaugelas, trouvent „insupportables“ un certain nombre des tours ou leur affectent des emplois très spécifiques. C'est un idéal de pureté, de netteté et de clarté qui regit le classicisme, hors des provincialismes, du langage populaire et des mots bas, des archaïsmes, des langues techniques, des latinismes pédants. Épurer et discipliner la langue française a été l'œuvre de Malherbe. Il manifeste pour cela une grande sévérité à l'égard du maniérisme et du baroque des poètes du siècle précédent et notamment de Philippe Desportes. On peut le considérer comme le premier théoricien de l'art classique fait de mesure et bienséance et l'un des réformateurs de la langue française. Il fut pour cela l'un des auteurs les plus constamment réédités pendant l'Ancien Régime.

L'hommage que lui adressa Boileau (« Enfin Malherbe vint... ») exprime cette dette des écrivains classiques.

La langue connaît ses sourcilleux législateurs, aussi. Richelieu fonde en 1635 l'**Académie** (40 membres élus à vie) avec fonction de „travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences“. Il donne un caractère officiel au groupe de gens de lettres formé en 1629 auquel appartient Claude Vaugelas. Boileau, La Fontaine, Corneille, Racine, Bossuet, Fénelon siégeront à l'Académie aux côtés d'hommes politiques comme Colbert. L'Académie est organisée sur le modèle de l'Accademia della Crusca de Florence, fondée en 1583. L'Académie française dans sa fondation a en charge de fournir un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique. Vaugelas, premier grammairien lexicographe de l'Académie, commence à travailler dès 1639 au dictionnaire dont la première édition ne date que de 1694.

+ Rappel aux pages 7-9 du présent recueil.